



BUTIN SEDIC
ZA OUTREVILLE 60540 Bornel
Tél : 03 44 08 53 53
www.butin-sedic.fr



Centre de tri et transit de DND à BORNEL (60)
DECLARATION au titre des ICPE/ IOTA
Avril 2023



PJ23 – Etude d'incidence environnementale



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr

1. METHODOLOGIE	4
2. RESUME ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE	5
3. CARACTERISTIQUES GENERALES ENVIRONNEMENTALES DU SECTEUR	7
3.1 <i>Etat actuel</i>	7
3.2 <i>Effets</i>	8
3.3 <i>Mesures</i>	8
4. ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE	9
4.1 <i>Etat actuel</i>	9
4.2 <i>Effets</i>	11
4.3 <i>Mesures</i>	11
5. MILIEU NATUREL	12
5.1 <i>Etat actuel</i>	12
5.2 <i>Effets</i>	14
5.3 <i>Mesures</i>	14
5. FAUNE FLORE	15
5.4 <i>Etat actuel</i>	15
5.5 <i>Effets</i>	16
5.6 <i>Mesures</i>	16
6. SITES ET PAYSAGES	17
6.1 <i>Etat actuel</i>	17
6.2 <i>Effets</i>	18
6.3 <i>Mesures</i>	18
7. BIENS MATERIELS AUTOUR DU SITE	19
7.1 <i>Etat actuel</i>	19
7.2 <i>Effets</i>	20
7.3 <i>Mesures</i>	20
8. FACTEURS CLIMATIQUES	21
8.1 <i>Etat actuel</i>	21
8.2 <i>Effets</i>	22
8.3 <i>Mesures</i>	22
9. PATRIMOINE HISTORIQUE	23
9.1 <i>Etat actuel</i>	23
9.2 <i>Effets</i>	24
9.3 <i>Mesures</i>	24
10. MILIEU SOL	25
10.1 <i>Etat actuel</i>	25
10.2 <i>Effets</i>	28
10.3 <i>Mesures</i>	28
11. MILIEU EAU	29
11.1 <i>Etat actuel Eaux souterraines – hydrogéologie</i>	29
11.2 <i>Etat actuel Eaux superficielles – hydrologie</i>	30
11.3 <i>Effets</i>	31
11.4 <i>Mesures</i>	38
12. MILIEU AIR	39
12.1 <i>Etat actuel qualité de l'air</i>	39
12.2 <i>Effets</i>	40
12.3 <i>Mesures</i>	41
13. BRUITS	42
13.1 <i>Etat actuel</i>	42
13.2 <i>Mesures</i>	43
14. TRAFIC ROUTIER	44
14.1 <i>Etat actuel</i>	44
14.2 <i>Impacts sur les routes d'accès au site</i>	45
14.3 <i>Mesures</i>	45
15. ENERGIE	46
15.1 <i>Etat actuel</i>	46
15.2 <i>Projet</i>	46



15.3	<i>Effets</i>	46
15.4	<i>Mesures</i>	46
16.	COMMODITE AU VOISINAGE	47
16.1	<i>Etat actuel</i>	47
16.2	<i>Projet</i>	47
16.3	<i>Effets</i>	47
16.4	<i>Mesures</i>	47
17.	DECHETS GENERES PAR L'ACTIVITE	48
17.1	<i>Effets actuels</i>	48
17.2	<i>Effets prévus avec l'activité 2714.2 en enregistrement</i>	48
17.3	<i>Mesures</i>	49



1. Méthodologie

L'article R.181-14 du code de l'environnement définit le contenu de l'étude d'incidences.

Article R181-14

Créé par Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 1

I. - L'étude d'incidence environnementale établie pour un projet qui n'est pas soumis à étude d'impact est proportionnée à l'importance de ce projet et à son incidence prévisible sur l'environnement, au regard des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3.

L'étude d'incidence environnementale :

1° Décrit l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement ;

2° Détermine les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement ;

3° Présente les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, les compenser s'ils ne peuvent être évités ni réduits et, s'il n'est pas possible de les compenser, la justification de cette impossibilité ;

4° Propose des mesures de suivi ;

5° Indique les conditions de remise en état du site après exploitation ;

6° Comporte un résumé non technique.

II. - Lorsque le projet est susceptible d'affecter des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1, l'étude d'incidence environnementale porte sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques. Elle précise les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives au regard de ces enjeux. Elle justifie, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10.

Lorsque le projet est susceptible d'affecter un ou des sites Natura 2000, l'étude d'incidence environnementale comporte l'évaluation au regard des objectifs de conservation de ces sites dont le contenu est défini à l'article R. 414-23.

III. - Les informations que doit contenir l'étude d'incidence environnementale peuvent être précisées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement.

NOTA : Se reporter aux dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 qui précisent les réserves d'entrée en vigueur.



2. Résumé étude d'incidence environnementale

a) Caractéristiques générales environnementales

Le site est implanté à proximité de ville de Bornel. Il est dissimulé par un merlon paysager. Le site est entouré par des champs (nord, sud et est) et par la zone d'activité d'Outreville à l'ouest. Le site est directement desservi par la rue de Bornel ; qui est raccordée à la D1001 (à moins de 5 km). Ce contexte environnemental est très favorable au projet de BUTIN.

b) Environnement humain et socio-économique

La nouvelle activité permettra de nouveaux emplois directs et indirects sur le secteur.

c) Milieu naturel

La zone protégée la plus proche est une ZNIEFF à 100 m mais la rue de Bornel la sépare du site. La plateforme est entourée de terrains à usage industriel et agricoles. Le projet est compatible. Un merlon paysager entoure le site. Le projet de BUTIN est conforme.

d) Faune Flore

La périphérie du site est occupée par un merlon paysager, protégeant les fossés et les espaces boisés et agricoles autour. L'avifaune sera donc favorisée. Le projet est compatible avec les enjeux faune flore liées à la zone agricole.

e) Sites et paysages

Les activités sont masquées par le merlon paysager côté Nord. L'entrée de la plateforme de tri de déchets sera végétalisée grâce au bassin de phytoépuration.

f) Biens matériels autour du site

Le projet est implanté en extrémité Est de la zone d'activité d'Outreville. La dalle béton sera agrandie afin de pouvoir protéger le sol des nouvelles activités. Les activités des terrains adjacents sont à plusieurs dizaines de mètres.

g) Facteurs climatiques

Le projet n'a aucun impact sur les facteurs climatiques.

h) Patrimoine historique

Le site est en dehors des périmètres de protection des sites historiques classés ou inscrits. Il est implanté dans une zone d'activité, donc pas de vestiges archéologiques.

i) Milieu sol

Les surfaces imperméabilisées seront augmentées. Les eaux ruisselleront vers un point bas unique à l'angle sud-est de la plateforme afin de passer dans un premier bassin de tamponnage, un séparateur hydrocarbures et puis un bassin de phyto-épuration. Une fois traitées, les eaux seront rejetées dans le ru de la Gobette par une pompe de relevage qui permettra de maîtriser le débit. Les ouvrages sont dimensionnés pour l'averse de référence 560 m³/hectare. Les mesures prises compensent l'impact généré par l'imperméabilisation des surfaces.

j) Milieu eau

La consommation d'eau potable se limite aux locaux sociaux. Les eaux usées sont uniquement celles des sanitaires et sont collectées puis raccordées au collecteur de la ZA. Les eaux de toiture seront recueillies dans des citernes afin de pouvoir alimenter les sanitaires, la station de lavage, des réserves



incendie RIA, les camions SANET et de procéder au nettoyage de la plateforme. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel après traitement par séparateur hydrocarbures et par phyto-épuration. Le premier bassin de tamponnage dit « eaux sales » est un bassin étanche en membrane PEHD. Le second bassin dit « eaux propres » qui est le bassin de phyto-épuration n'a pas de membrane. En effet, le but premier de ce bassin était d'infiltrer. Cependant, les résultats du test de perméabilité (1.10-6m/s) ont démontré l'impossibilité d'infiltrer. L'alternative de rejet au ru de la Gobette après traitement et création d'une zone humide ont donc été les solutions retenues. Les ouvrages sont dimensionnés à minima pour l'averse de référence 560 m³/hectare.

k) Milieu air

Les centres urbains sont éloignés du site. Les stocks extérieurs seront cloisonnés par des alvéoles méga blocs. Les véhicules et les engins seront entretenus. Les impacts sont non significatifs.

l) Bruits

Les activités sont en partie localisées dans les bâtiments, ce qui permet de limiter les nuisances sonores. Une étude bruits sera réalisée dans les mois suivant la mise en place des activités.

m) Trafic routier

Il est envisagé pour l'activité générale du site BUTIN-SEDIC une moyenne de 44 poids lourds par jour soit une addition de 18 poids-lourds à la circulation existante au sein du site. Ce projet est compatible avec les voies d'accès D1001, D609 et D105. L'impact global est inférieur à 8%.

n) Energie

La consommation d'énergie est maîtrisée. Les engins sont alimentés par électricité.

o) Commodité au voisinage

Les premières habitations sont éloignées et la zone d'activité constitue un tampon entre le site et les premières habitations. Elles sont donc à l'écart de toute nuisance potentielle de la part de BUTIN.

p) Déchets générés par l'activité

Ils sont limités aux déchets de bureaux et aux boues du séparateur à hydrocarbures.



3. Caractéristiques générales environnementales du secteur

3.1 Etat actuel



Figure 1. Localisation du site de BUTIN SEDIC, vue aérienne Géoportail

Le site est situé dans la zone d'activité d'Outreville, dans la commune de Bornel dans l'Oise.



Figure 2. Occupation du sol, Géoportail 02/09/2021



Le site BUTIN SEDIC appartient au tissu urbain discontinu mais essentiellement entouré de champs (systèmes culturaux et parcellaires, surfaces essentiellement agricoles).





Figure 3. Routes périphériques

Voisins	Nord et Est du site : Parcelles agricoles. Sud-Est : ru de la Gobette. Sud : magasin d'ameublement et de décoration, ru de la Gobette. Ouest du site : zone d'activité avec garages, magasin d'encadrement, magasin de pêche, magasin de clôture, portails automatiques, etc. maçonnerie générale, vente et location de matériel radiotéléphonique. Plus à l'Ouest encore : ville de Bornel. Le site est majoritairement entouré de terres agricoles.
Habitations	Il s'agit d'une zone UE : destinée à recevoir des activités industrielles, artisanales et commerciales. Pas d'habitations. Les plus proches sont à 600 m.
Centres urbains	Site est à plus d'1 km au nord-est du centre de Bornel (commune rurale peu dense).
Routes	Les accès aux bureaux ainsi qu'au pont bascule se font par la rue de la zone industrielle d'Outreville.
Perception visuelle	Site dans une zone d'activité dissimulé par un merlon paysager et des arbustes.

3.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – non, car partie sud du terrain pas exploitée et partie nord déjà exploitée Positif – non	Négatif – non, s'intégrera au site déjà existant Positif – oui, emplois directs et indirects
Effets directs / indirects.	Direct – emplois (partie nord du site) Indirects – emplois fournisseurs et activités sur la région pour la partie nord du site déjà existante	Direct – emplois, 20 personnes supplémentaires Indirects – emplois fournisseurs et activités sur la région
Effets temporaires/permanents	Temporaire – non Permanent – durée de l'exploitation	Temporaire – non Permanent – durée de l'exploitation
Court/ moyen/ long terme	Long terme – sur la durée de l'exploitation	Long terme - sur la durée de l'exploitation.

3.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Sans objet	Mise en place de pompes de relevage qui feront office de vannes de barrage si besoin, d'un séparateur hydrocarbures et d'un bassin de phyto-épuration. Les eaux sont recueillies dans un bassin de tamponnage avant traitement.
Mesures de réduction.	Sans objet	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	Inchangé.
Effets attendus des mesures.	Sans objet	Pas d'impact sur la qualité du Ru de la Gobette
Suivi des mesures	Inchangé	Mesures de rejets



4. Environnement humain et socio-économique

4.1 Etat actuel

- Source : INSEE
- Source : SCoT de la Communauté de Communes des Sablons, version approuvée le 20 mars 2014
- Source : Site web de la Communauté de Communes des Sablons



Figure 4. Carte schématique du réseau de transports sur la Communauté de Communes des Sablons.

La ville et commune de Bornel est une commune rurale et appartient à la Communauté de communes des Sablons. La Communauté de Communes des Sablons est un territoire composé de 20 communes de plus de 38813 habitants créée le 01/07/2000. Le siège est à Villeneuve-les-Sablons. La Communauté de Communes est située à proximité des grandes infrastructures de transports comme les aéroports de Beauvais et Roissy Charles de Gaulle. La population de la commune de Bornel est composée d'environ 4764 habitants soit 12% de la population de la Communauté de Communes des Sablons.

L'activité économique de la Communauté de Communes des Sablons est principalement orientée vers l'industrie pour 34.7%, pour le commerce, transport, et services divers à 33.2%, pour l'administration publique, l'enseignement, la santé et action sociale pour 24.6%. Les activités restantes étant l'agriculture et la construction. Ces données sont issues de l'INSEE pour l'année 2019.

Le taux de chômage de la CC des Sablons est de 12.6% en 2019. Un taux d'activité des 15-64 ans de 76,5%, pour la CC des Sablons tandis que pour la commune de Bornel le taux d'activités de « 15-64 » ans est de 78.4 soit 1.9% de plus environ. En 2021, selon l'INSEE, la commune de Trémorol compte 52 établissements créés par secteurs d'activités et 272 unités légales par secteur d'activités au 31 décembre 2020 pour 799 établissements actifs (fin 2020) concernant la Communauté de Communes des Sablons. Ainsi la commune de Bornel concentre environ 7% des établissements de la CC des Sablons.



4.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	L'entreprise BUTIN SEDIC est déjà implantée à Bornel.	Positif : -développement/extension du précédent site, augmentation du capital et nouveaux emplois L'entreprise BUTIN SEDIC est déjà implantée à Bornel. Négatif : non
Effets directs / indirects.		Direct - oui Indirects - non
Effets temporaires / permanents.		Temporaire -non Permanent - sur la durée de l'exploitation.
Court / moyen / long terme.		Long terme - sur la durée de l'exploitation

4.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Terrain appartenant déjà à la société. En partie imperméabilisé et entouré d'un merlon paysager, de bâtiments (bureau et déchetterie actuelle), de plusieurs parkings et parc à bennes.	Sans objet
Mesures de réduction.		Sans objet
Mesures compensatoires.		Sans objet
Effets attendus des mesures.		Le développement de ce projet est conforme aux attentes de la CC de Sablons avec l'objectif de conforter l'attractivité économique du territoire.
Suivi des mesures		Sans objet



5. Milieu naturel

5.1 Etat actuel

- Source : site web Géoportail
- Source : SRADDET approuvé le 4 aout 2020, Atlas des cartes



Figure 7. ZNIEFF 1 et 2

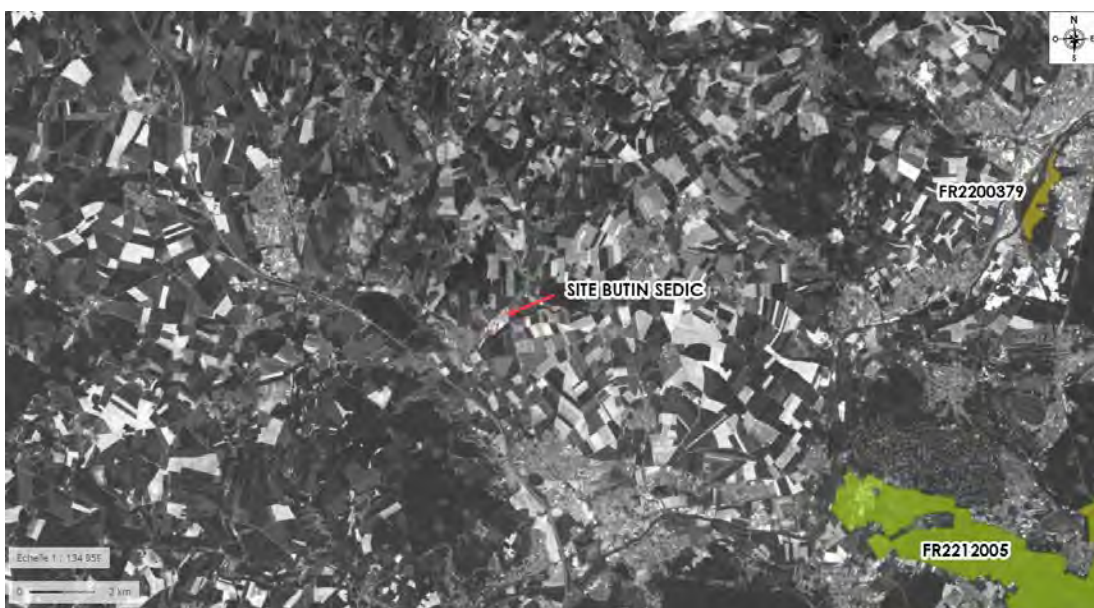
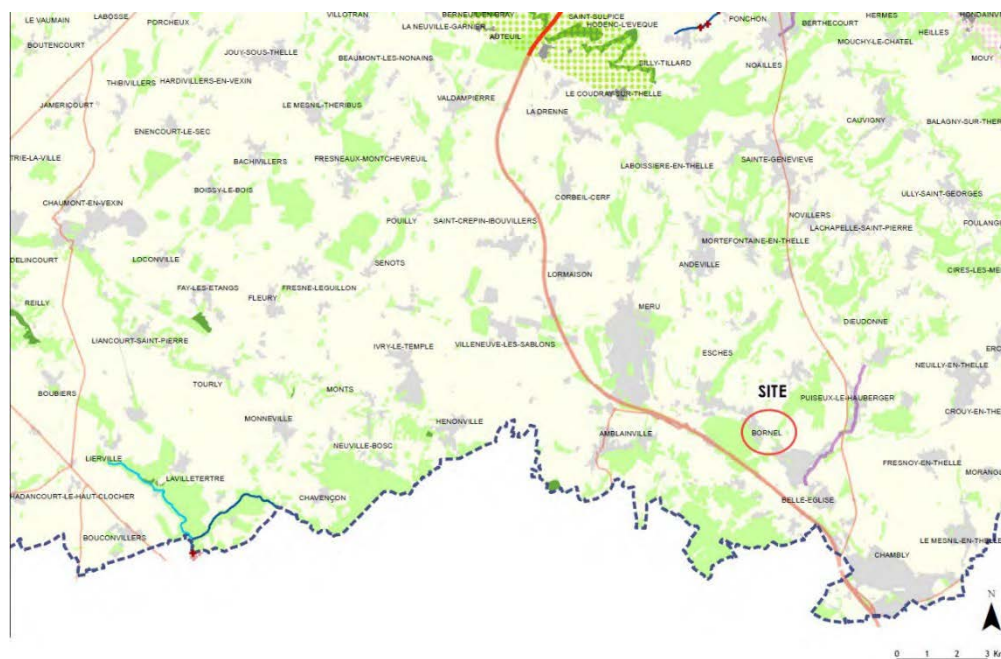


Figure 8. Zones NATURA 2000



ZNIEFF	Type 1 : 2. Présence à 2900 m : Bois de Grainval et de Montagny, côte Picard (220014093) et 100 m : Coteau de Puisieux et Bornel (220420011) Type 2 : Présence à 3200 m, Bois de la Tour du Lay et ses abords (110006886). Sud-Ouest du site.
ZICO	Inventaire en cours d'actualisation. Infos non disponibles actuellement
Réserves naturelles	Une réserve naturelle régionale localisée à 13.25 km. Il s'agit du Marais de Stors.
NATURA 2000	1 B(pSIC/SIC/ZSC) (voir la PJ13 NATURA 2000) à environ 16 km et 1 A (ZPS) à environ 12 km.
Parcelles agricoles	Le site est principalement entouré de parcelles de culture. Il n'y a pas d'élevage.
Massifs boisés	Forêt de Montmorency et petits massifs boisés environnants.
Schéma régional de cohérence écologique SRCE	Région Hauts-de-France. La commune de Bornel où se trouve le site est entourée d'espaces semi-naturels et d'espaces artificialisés. Il n'y a ni réservoirs de biodiversité ni corridors principaux.
Zone humide	Il n'y a pas de zone humide à proximité immédiate du site.



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue (cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sdage)
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

- Corridors boisés
 - Corridors humides
 - Corridors littoraux
 - Corridors ouverts
 - Corridors multitrames
 - Corridors fluviaux
- Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.



Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aeap, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-43 décembre 2018.

Zones à enjeux

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

ELEMENTS DE CONTEXTE

Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels

OBSTACLES A LA CONTINUTE ECOLOGIQUE

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)

Figure 9. Carte des continuités écologiques et légende

Le site de BUTIN SEDIC ne se trouve pas au sein d'un réservoir de biodiversité ni dans une zone à enjeux. Le site est ne présente pas de dangers particuliers pour la continuité écologique.





Figure 10. Vue du site partie nord depuis entrée des bureaux, 22/06/2022



Figure 11. Limite Nord du site, 22/06/2022



Figure 12. Transition nord du site vers partie sud, 22/06/2022



Figure 13. Vue du sud-est de la plateforme, 22/06/2022

5.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Terrain appartenant déjà à la société. En partie	Négatif – oui mais mise en place de deux bassins : 1 de tamponnage et 1 de phyto-épuración ainsi qu'un séparateur hydrocarbure et pompes de relevage (limitant le débit) Positif – oui avec le bassin de phytoépuración qui permettra de ramener de la biodiversité
Effets directs / indirects.	imperméabilisé et entouré d'un merlon paysager, de bâtiments (bureau et déchetterie actuelle), de plusieurs	Direct – oui. Dérangeant de l'avifaune lié au bruit car augmentation du nombre de véhicules circulant sur la zone et augmentation du volume des activités sonores. Cependant présence d'un merlon paysager et chaîne de tri dans un bâtiment. Les zones boisées propices à la nidification subissent déjà les autres activités de la zone d'activité ainsi que les activités liées aux parcelles agricoles voisines. Pas d'effets significatifs sur faune flore. Indirects – non, distance importante de zones Natura 2000 et de ZNIEFF
Effets temporaires / permanents.	parkings et parc à bennes.	Temporaire – non Permanent – pendant les heures de travail
Court / moyen / long terme.		Long terme - sur la durée de l'exploitation

5.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Terrain appartenant déjà à la société.	Bruit limité par entretien et vérification des véhicules + bruit seulement pendant les heures de travail.
Mesures de réduction.		Sans objet
Mesures compensatoires.		Sans objet
Effets attendus des mesures.		Sans objet
Suivi des mesures		Sans objet



5.Faune Flore

5.4 Etat actuel

□ Source : STRADDET Hauts-de-France approuvé le 4 aout 2020, Atlas des cartes

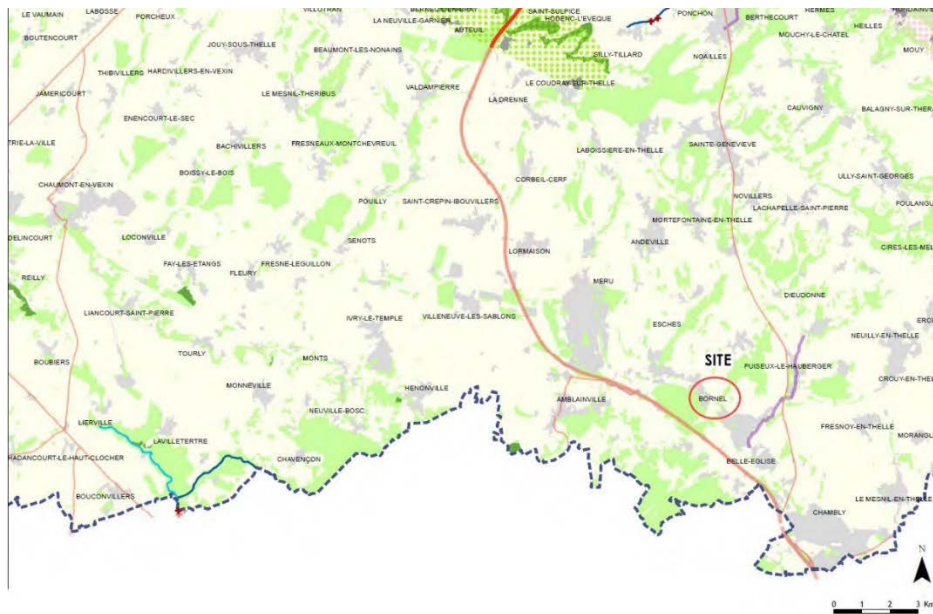


Figure 14. Carte des cohérences écologiques et sa légende

Le terrain est en partie bétonnée par enrobé type chaussée lourde, cela correspond à la partie nord du site. Pour la partie sud du site, le terrain sera également bétonné en enrobé type chaussée lourde. Il est délimité par un merlon paysager d'arbustes et d'arbres. Le terrain est accessible depuis la rue zone industrielle d'Outreville. Le site est entièrement clôturé par :

- 1 portail à double battants, à l'ouest du site, fermé en permanence ;
- 3 portails coulissants respectivement au nord-ouest, au niveau du pont bascule et au nord-est du site ;
- 1 merlon paysager tout autour du site qui fait office de clôture naturelle.



5.5 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – plateforme imperméabilisée au nord du site Positif –	Négatif – imperméabilisation de la plateforme au sud du site Positif – les eaux ruisselant sur les voiries et la dalle qui sont potentiellement polluées seront collectées et traitées par séparateur hydrocarbure et phyto-épuration. Le bassin de phytoépuration sera un refuge pour la biodiversité
Effets directs / indirects.	Direct – non Indirects – non	Direct – non Indirects – non
Effets temporaires / permanents.	Temporaire – car ce terrain n'a pas vocation à rester dans son état actuel Permanent – non	Temporaire – non Permanent – pendant l'exploitation
Court / moyen / long terme.	-	Long terme - pendant l'exploitation

5.6 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Terrain appartenant déjà à la société. En partie imperméabilisé et entouré d'un merlon paysager, de bâtiments (bureau et déchetterie actuelle), de plusieurs parkings et parc à bennes.	Bruit limité par l'entretien régulier des véhicules.
Mesures de réduction.		Sans objet
Mesures compensatoires.		Merlon paysager d'arbres et arbustes en limites de propriété déjà présent sur le site
Effets attendus des mesures.		Sans objet
Suivi des mesures		Sans objet



6. Sites et paysages

6.1 Etat actuel



Figure 15. Emprise du site BUTIN SEDIC





Figure 16. Photos d'après points de vue en figure 15, 22/06/2022

Le site est relativement bien dissimulé du fait de la présence du merlon paysager au Nord du site. De plus, le site est intégré à une zone d'activité et entouré au nord et à l'est du site de parcelles agricoles. Les voisins et habitations aux alentours sont séparés par la zone d'activité.

6.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif - sans objet Positif - 1, 3 et 7 route en bord de la clôture et du merlin paysager. Entouré d'un merlon paysager donc visibilité réduite depuis la route	Inchangé
Effets directs / indirects.	Direct - Indirects -	Inchangé
Effets temporaires / permanents.	Temporaire - Permanent - pendant la durée de l'exploitation	Inchangé
Court / moyen / long terme.	Court terme - Long terme - pendant la durée de l'exploitation	Inchangé

6.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Merlon paysager entourant le site et dissimulé à l'est (photo 3) par une clôture bâchée et à l'ouest (photo 7) par une clôture doublée d'une haie. Le site est en partie recouvert d'une dalle béton étanche.	L'ensemble du site sera recouvert par une dalle béton étanche. La chaîne de tri de DND sera dans un bâtiment et le transit d'OM est dans un bâtiment distinct.
Mesures de réduction.	Sans objet	Sans objet
Mesures compensatoires.	Sans objet	Sans objet
Effets attendus des mesures.	Masquer les activités et réduire la pollution sonore via les merlons et haies arbustives	Inchangé
Suivi des mesures	Sans objet	Sans objet



7. Biens matériels autour du site

7.1 Etat actuel

- Source : site web Infoterre
- Source : site web Google Map

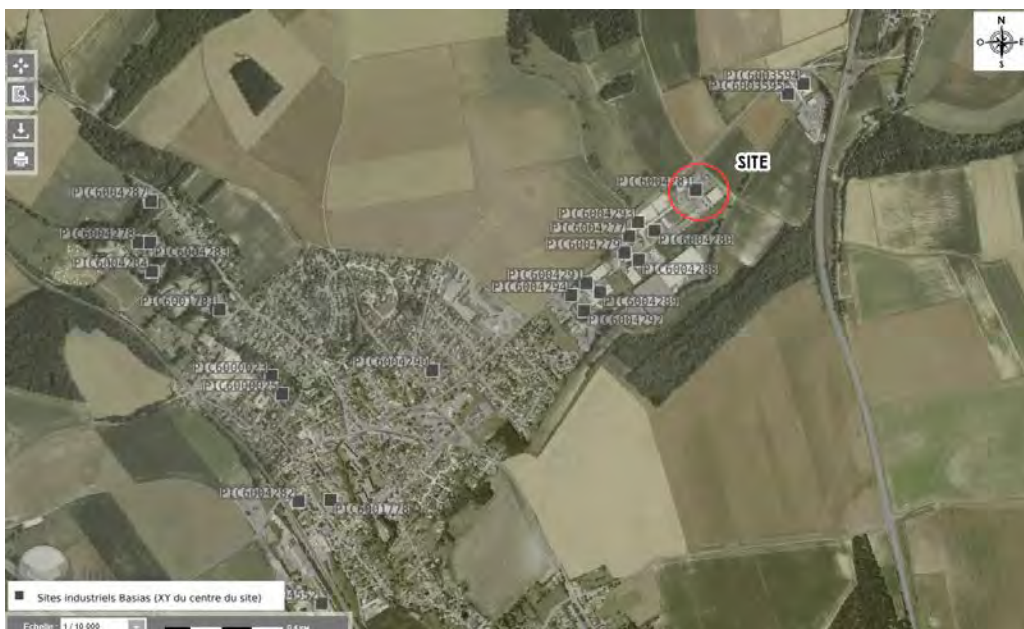


Figure 17. Basias

Le site est répertorié dans la base de données BASIAS sous le matricule PIC6004281. De nombreux sites à proximité sont enregistrés dans cette base de données. En effet, il s'agit d'une zone d'activité avec des sites industriels pouvant présenter des risques pour l'environnement.

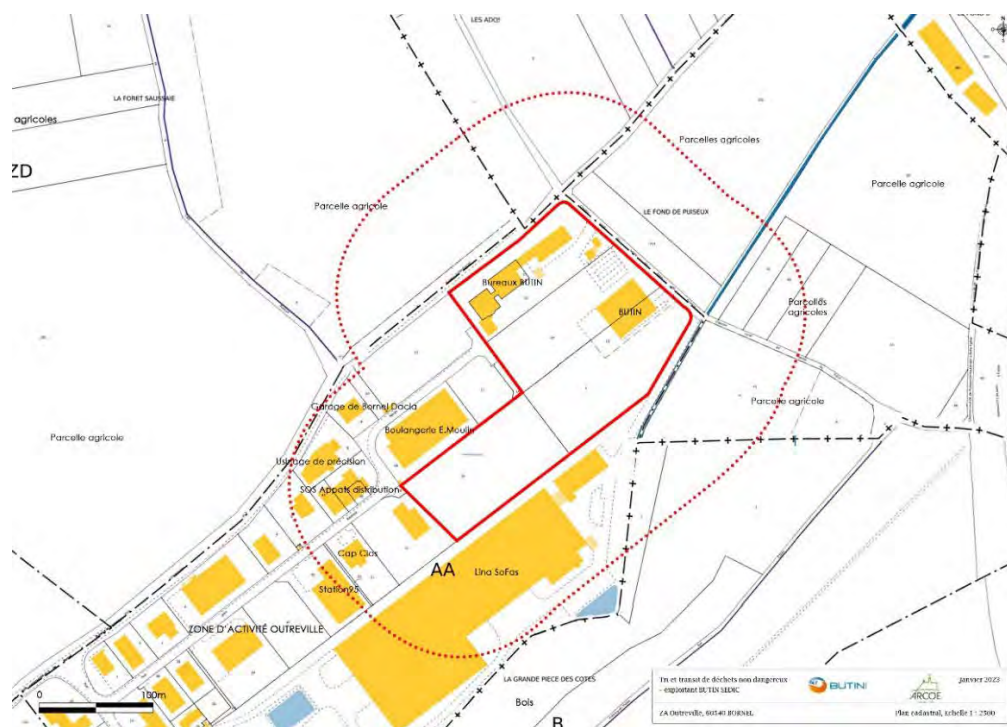


Figure 18. Plan cadastral avec voisins de BUTIN SEDIC, 1. 2500^{ème}, ARCOE.



□ Source : Google Maps, streetview



Figure 19. Champ voisin à l'est du site



Figure 20. Champ voisin au nord du site



Figure 21. Voisins directs ouest du site, au niveau du PI



Figure 22. Ru de la Gobette



Figure 23. Ru de la Gobette

7.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – non, car terrain déjà exploité Positif – non, car terrain déjà exploité	Négatif – sans objet car impact visuel de la nouvelle activité restreint du fait du merlon paysager, que les activités sont intégrées dans une plateforme existante et qu'une partie d'entre elles seront dans des bâtiments. Positif – sans objet
Effets directs / indirects.	Direct – non, car terrain déjà exploité Indirects – non, car terrain déjà exploité	Direct – aménagements BUTIN Indirects – renforcement du caractère industriel du terrain
Effets attendus des mesures.	Temporaire – non Permanent – non	Temporaire – non Permanent – durée de l'exploitation
Court/ moyen/ long terme	-	Long terme - sur la durée de l'exploitation.

7.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Sans objet	Inchangé.
Mesures de réduction.	Sans objet	Sans objet
Mesures compensatoires.	Merlon paysager entourant le site	Une partie des activités 2714 et toute la 2716 sont dans des bâtiments couverts
Effets attendus des mesures.	Sans objet	Masquer les activités bruyantes et intégrer l'activité au sein de la zone d'activité



8. Facteurs climatiques

8.1 Etat actuel

- Source : site web info climat
- Source : site web Wind Finder

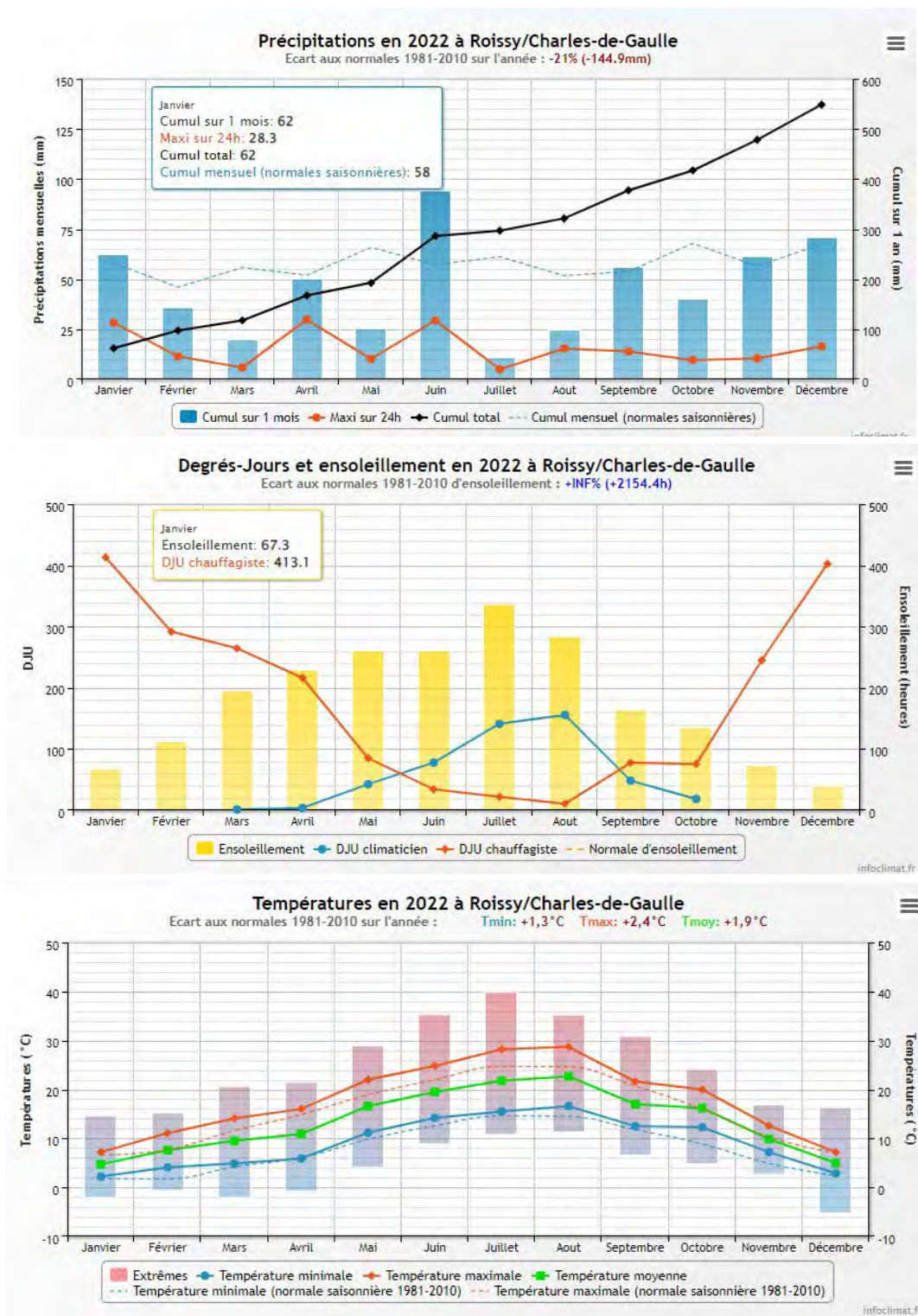


Figure 24. Données climatiques en 2022 pour Roissy/Charles-de-Gaulle



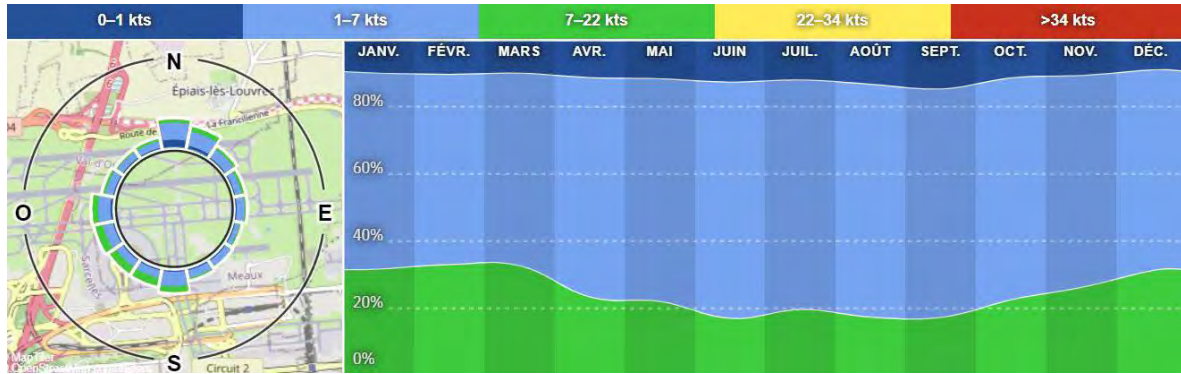


Figure 25. Rose des vents Roissy Charles-de-Gaulle, répartition mensuelle de la direction et de la force du vent, 2022.

8.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – partie nord du terrain imperméabilisée, augmentation de l'ETP Positif –	Négatif – imperméabilisation de toute la surface, augmentation encore plus importante de l'ETP Positif – gestion des eaux pluviales avec création d'un bassin de tamponnage dimensionné pour contenir l'averse trentennale et également un bassin de phyto-épuration. Un séparateur hydrocarbures traite les eaux de voiries de la plateforme et présence d'une vanne de barrage (limitateur de débit).
Effets directs / indirects.	Direct – augmentation des écoulements pour la partie nord du site Indirects – non	Direct – augmentation des écoulements pour tout le site Indirects – non
Effets temporaires/permanents	Temporaire – non Permanent – durée de l'exploitation	Temporaire – non Permanent – durée de l'exploitation
Court/ moyen/ long terme	Long terme – sur la durée de l'exploitation	Long terme - sur la durée de l'exploitation.

8.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Merlon paysager	Merlon paysager
Mesures de réduction.	Imperméabilisation des sols Création de voirie, permettant de limiter la pollution du sol et de l'eau	Bassins dimensionnés pour contenir l'averse trentennale, traitement des eaux réalisé par séparateur hydrocarbures et bassin de phyto-épuration Création de voiries permettant de limiter la pollution du sol et de l'eau
Mesures compensatoires.	-	Inchangé
Effets attendus des mesures.	Limiter les risques de pollution des eaux et des sols avant rejet au milieu naturel	Inchangé



9. Patrimoine historique

9.1 Etat actuel

- Source : site web Carmen, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie
- Source : site web Wikipédia

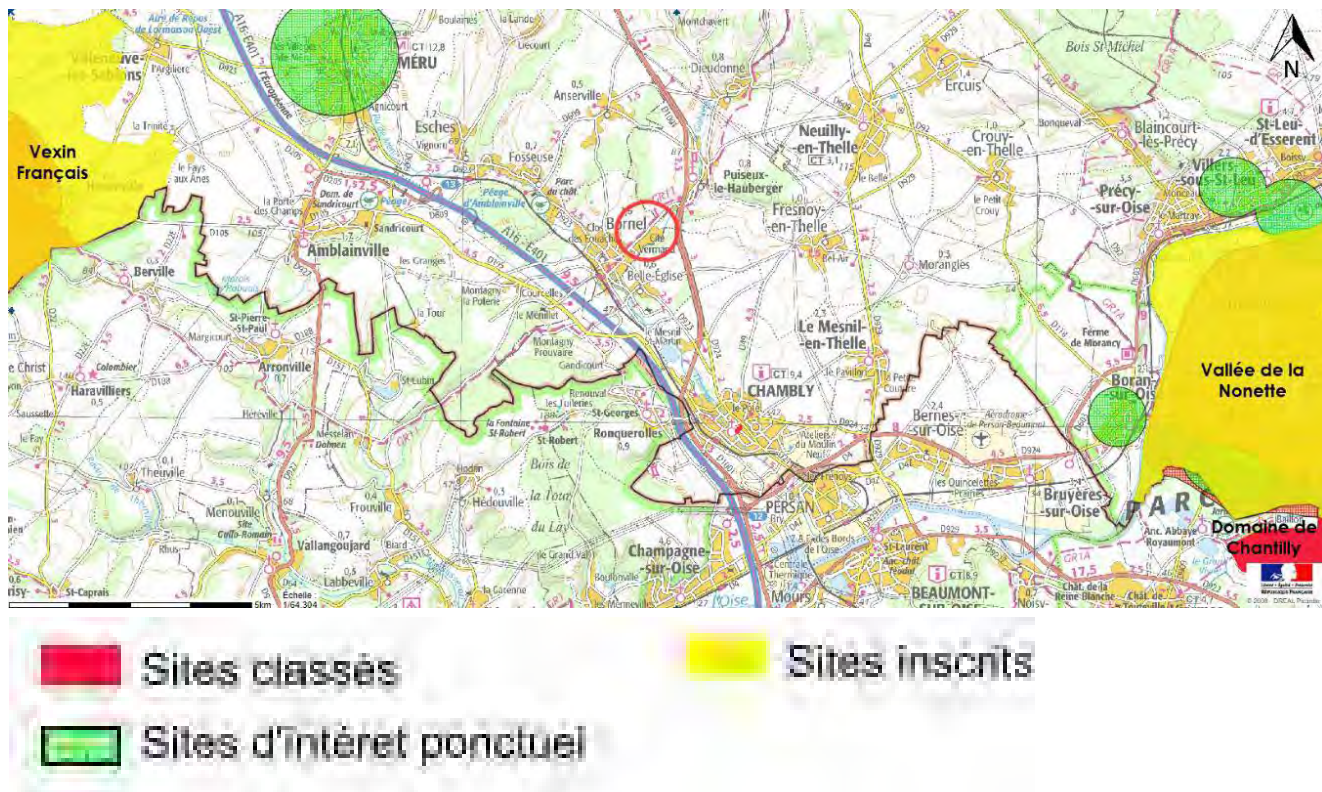


Figure 26. Carte des sites inscrits et classés et sa légende

Sites historiques classés et sites inscrits	Sud-est : Domaine de Chantilly à environ 15 km. Vallée de la Nonette à 14km. Nord-Ouest : Vexin Français à 11 km.
Espaces de loisirs	A Bornel : Poney Club, Aire de jeux, mini stade de Fosseuse.



Figure 27. Domaine de Chantilly

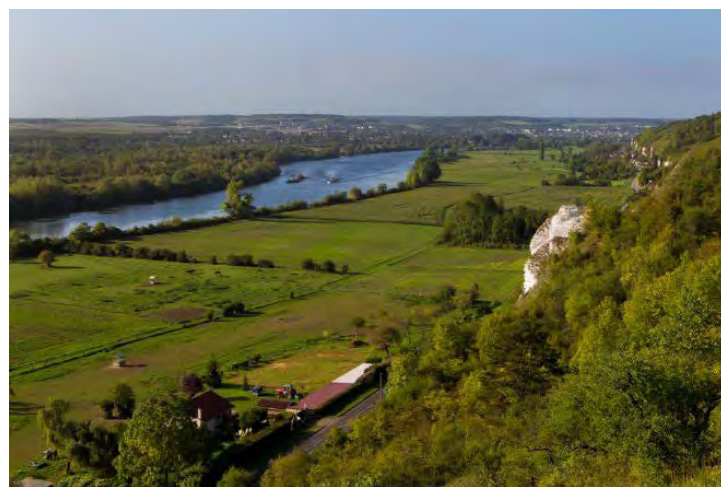


Figure 28. Parc naturel régional du Vexin Français



9.2 Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	<p>Sans objet.</p> <p>Le site est en dehors des périmètres de protection des sites historiques classés ou inscrits (à plus de 10 km). Selon le PLU de la commune de Bornel il s'agit d'une zone UZ soit une zone urbaine d'activité.</p> <p>Pas de vestiges archéologiques.</p>	Inchangé
Effets directs / indirects.		
Effets temporaires / permanents.		
Court / moyen / long terme.		

9.3 Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	<p>Sans objet. Distance aux divers sites trop importante, pas de mesures à prendre.</p>	Inchangé
Mesures de réduction.		
Mesures compensatoires.		
Effets attendus des mesures.		
Suivi des mesures		



10. Milieu sol

10.1. Etat actuel

□ Source : site web InfoTerre

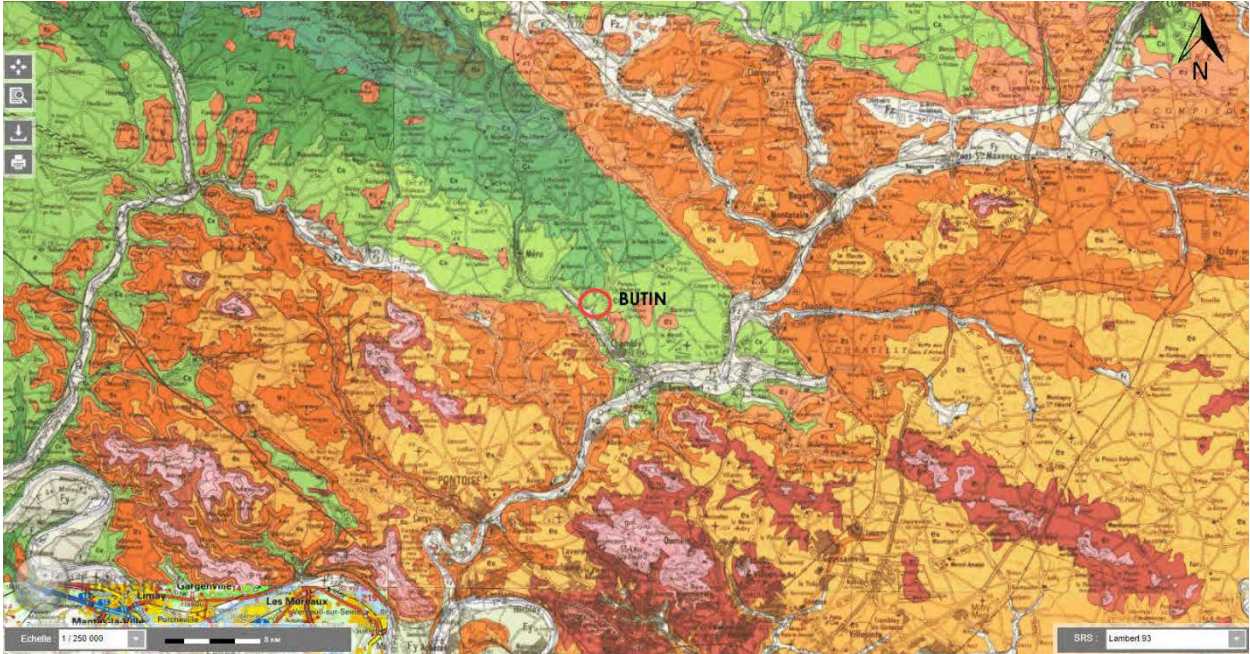


Figure 29. Carte géologique 1/250000, source Infoterre

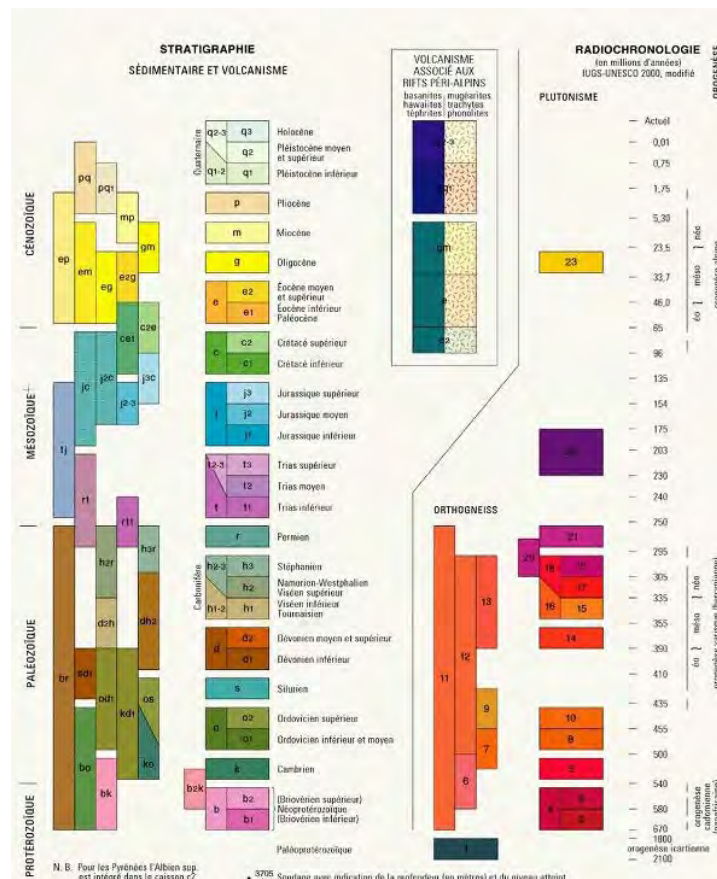


Figure 30. Légende générale carte géologique, Info terre





Figure 31. Localisation forages nature du sol

Sont présentés ci-dessous les trois forages les plus proches du site BUTIN SEDIC.

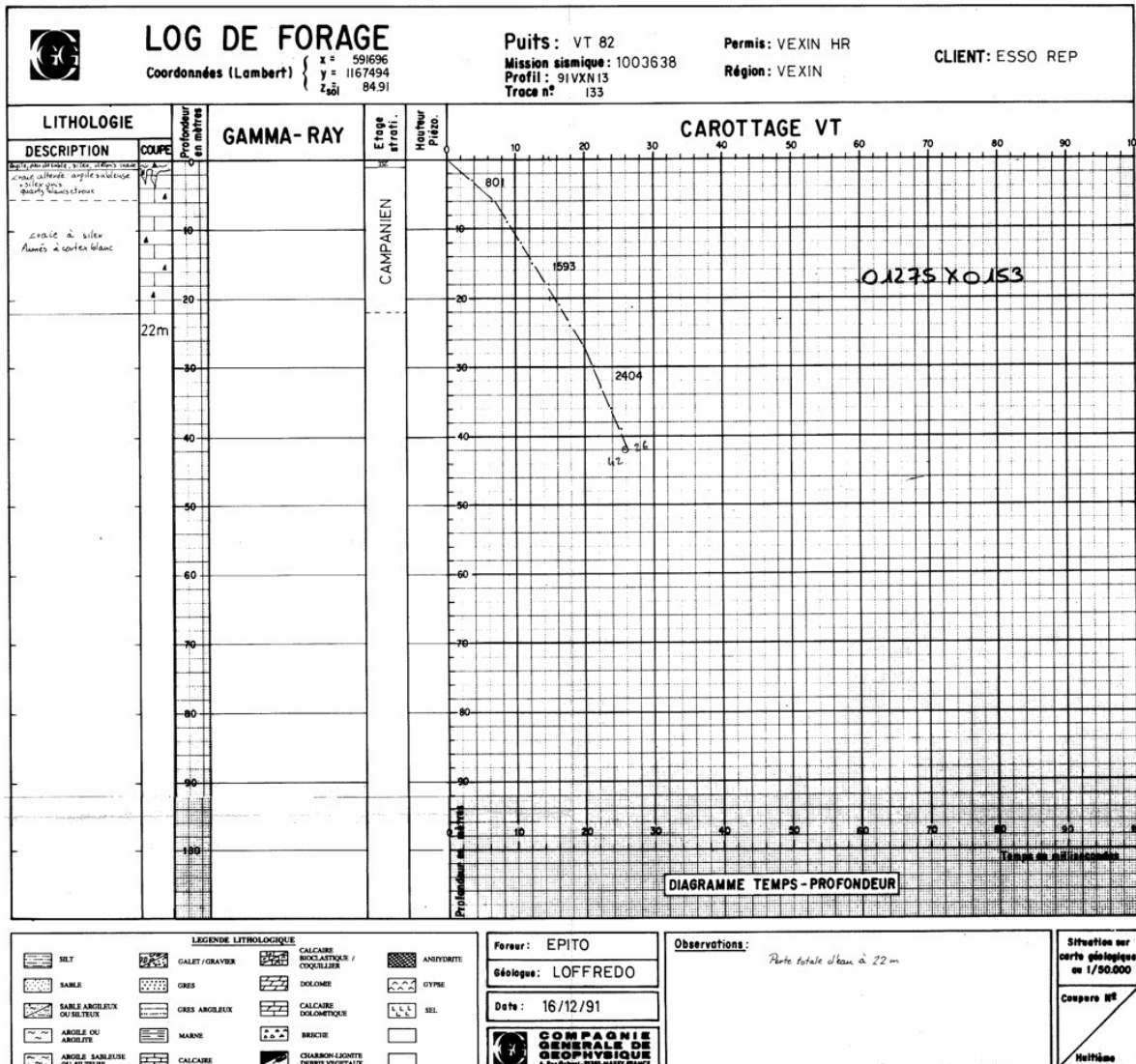


Figure 32. Log forage BSS000JUXV/ 01275X0153/VXN082, Infoterre



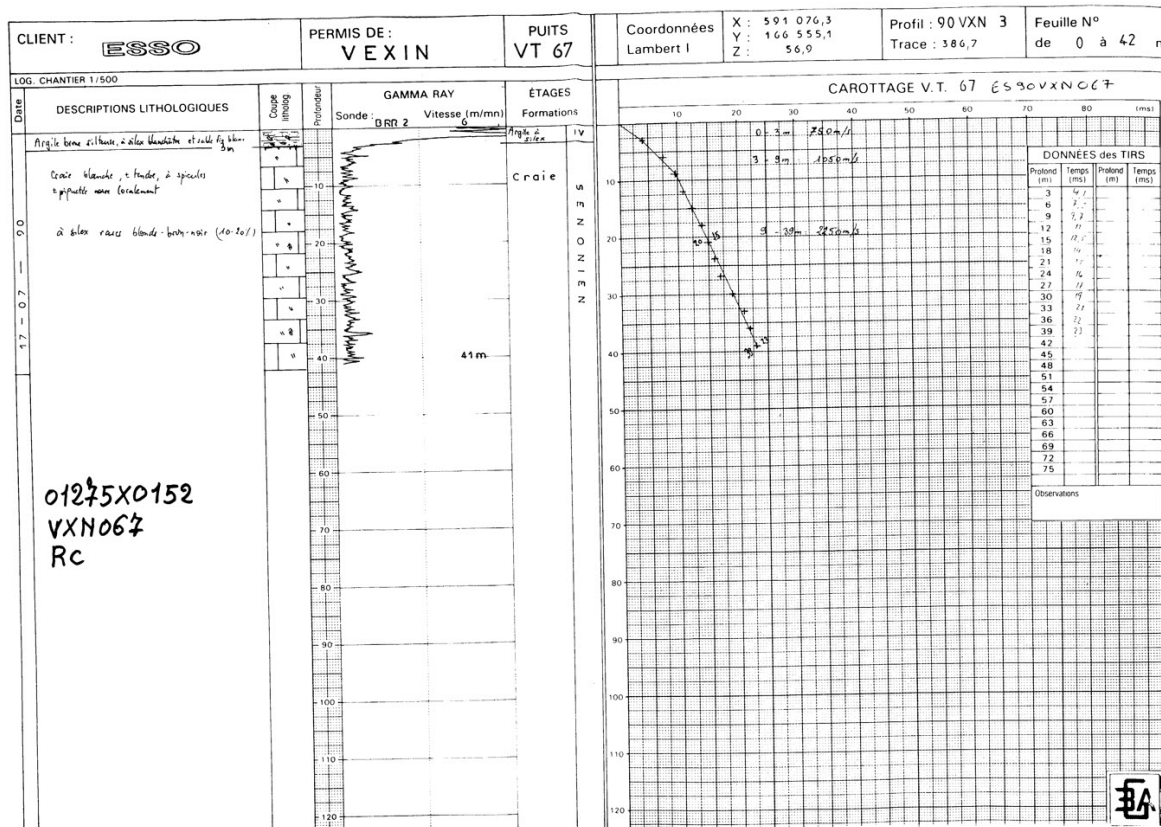


Figure 33. Log forage BSS000JUXU/ 01275X0152/VXN067, Infoterre

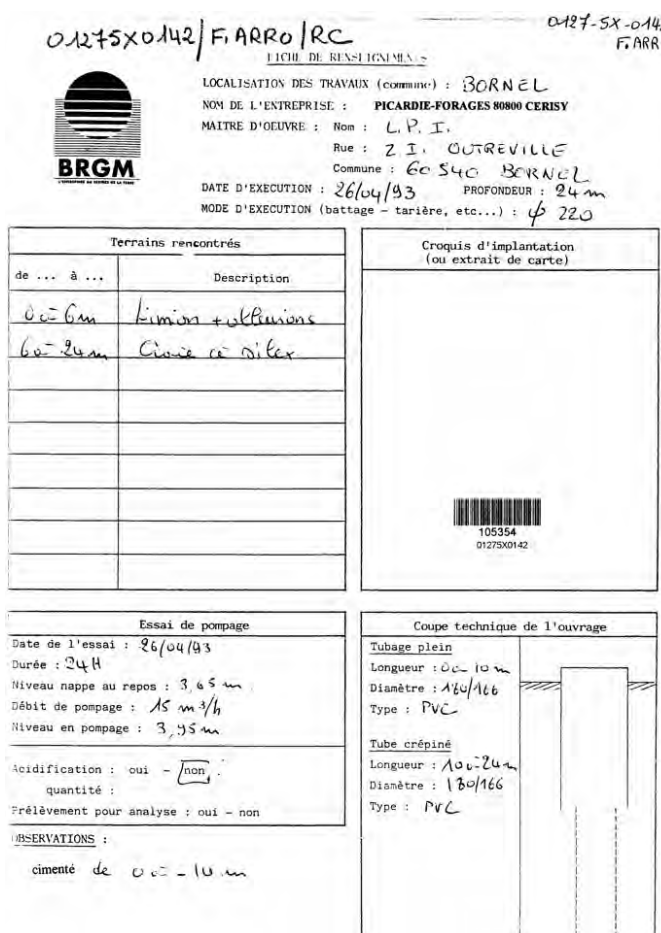


Figure 34. Description forage BSS000JUXJ/ 01275X0142/F.ARRO, Infoterre



Géologie	Cf forages réalisés entre environ 0 m et 45 m. Il y a en a 3 : un au nord du site et 2 au sud-ouest et montrent majoritairement des craies à silex à partir de 6 m de profondeur, cette lithologie n'est pas surprenante car partie intégrante de la nappe de la craie. Le forage BSS000JUXJ est référencé comme point d'eau.
----------	---

10.2 .Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – imperméabilisation d'une partie du terrain Positif – eaux pluviales dirigées vers les fossés drainants au sud du terrain après passage dans un séparateur hydrocarbures	Négatif – imperméabilisation partielle du terrain Positif – eaux pluviales dirigées par les pentes de la plateforme vers un premier bassin de tamponnage puis passage par un séparateur hydrocarbures avant reverse dans un bassin de tamponnage de phyto-épuration et puis rejet dans le ru de la Gobette avec un débit limité
Effets directs / indirects.	Direct – oui, lié aux zones de travail Indirects - non	Inchangé
Effets temporaires / permanents.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.

10.3 .Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Dalle béton sur la zone Nord des bureaux/parkings et dalle béton sur une partie de la zone sud	Plateforme de travail, intégralement bétonnée. Les voiries seront en enrobés type chaussée lourde.
Mesures de réduction.	Sans objet	Récupération des eaux de voirie. Traitement des eaux pluviales par un séparateur hydrocarbures et phyto-épuration dans un bassin avant rejet au milieu naturel Récupération des eaux de toitures dans des citernes de 20 m ³ pour réserve incendie des RIA et pour la station de lavage, le remplissage des camions SANET, le nettoyage de la plateforme et les sanitaires.
Mesures compensatoires.	Surfaces de travail et stockage sont bétonnées	L'ensemble des zones de travail sont bétonnées.
Effets attendus des mesures.	Compenser l'imperméabilisation.	Compenser l'imperméabilisation.
Suivi des mesures	Entretien de la dalle	Inchangé



11. Milieu eau

11.1. Etat actuel Eaux souterraines - hydrogéologie

- Source : site web SIGES Seine Normandie
- Source : site web BNBPE eau

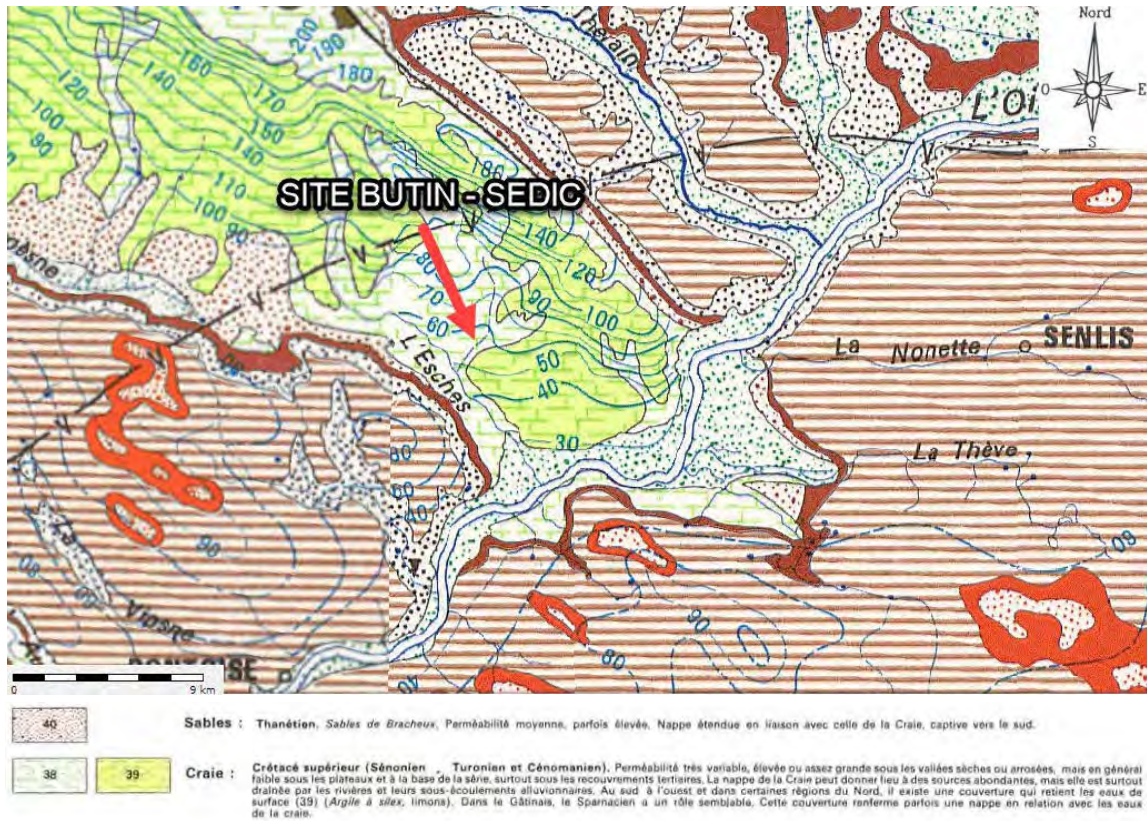


Figure 35. Masses d'eaux souterraines

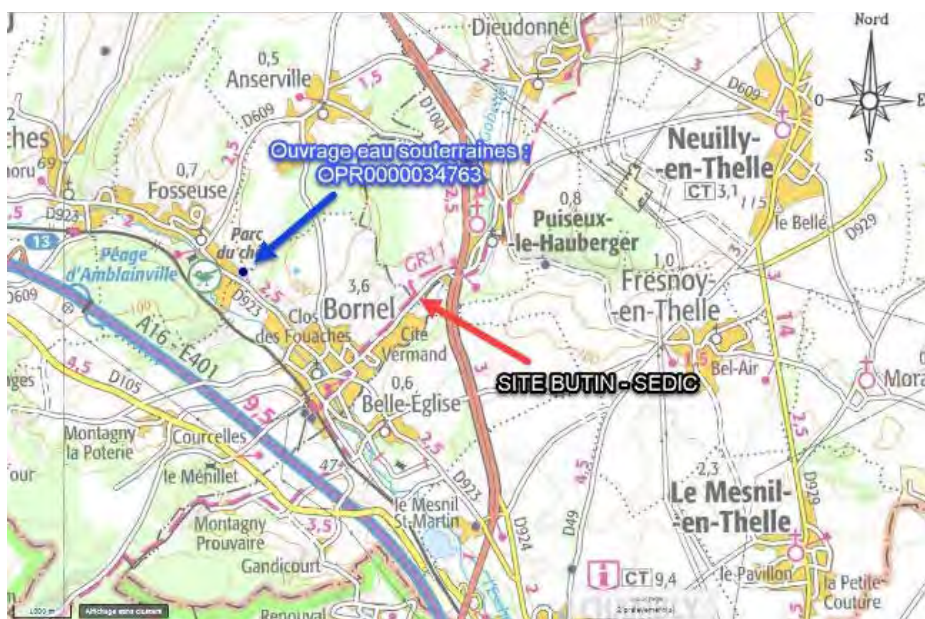


Figure 36. Carte des prélèvements d'eau aux abords du site



11.2 .Etat actuel Eaux superficielles - hydrologie



Figure 37. Cours d'eau aux abords du site, source Géoportail.fr

Nappe sous-jacente	Nappe « Craie du Vexin normand et picard » (FRHG201).
Niveau d'eau sous le site	La nappe sous le site est la nappe « Craie du Vexin normand et picard » (FRHG201). Cette nappe de l'Eocène a une dominante sédimentaire, et un écoulement libre et captif.
Qualité des eaux Nappe calcaire du Jurassique + nappe de la Vilaine	Objectif 2027 : état chimique « Objectif moins strict » et état quantitatif « bon état »
Captages eau potable	Le plus proche est le captage OPR0000034763 situé à 2 km à l'Ouest du site.
Hydrologie	Le ru de la Gobette est à environ 1km du site au Nord. Les objectifs sont : état chimique « bon état », état écologique « objectif moins strict » (en 2022).
Comptabilité avec le SAGE	Site non concerné par un SAGE



11.3. Effets

Hypothèses averse

- Source : SAGE de la Mauldre, adopté par le CME le 11/12/2012, révisé et approuvé le 10/08/2015.
- Source : Données Station météo Roissy

Un calcul de l'averse trentennale est fait via la loi de Montana et les recommandations du SAGE de la Mauldre soit le SAGE le plus proche.

ANNEXE 1 | TABLEAU GENERAL SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LIMITATION DU RUISSELLEMENT A 1 L/S/HA SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.

TYPE D' OPERATIONS ET DEFINITION DU TERRAIN CORRESPONDANT	LES SOUS-BASSINS VERSANTS DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DE LA PARTIE AMONT DES RUS DE GALEY ET DU MALDROIT (à savoir Plaisir et communes amont, Villereux et communes amont)			LES SOUS-BASSINS VERSANTS DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DU RESTE DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS		
	S ≤ 1 000 m²	1 000 m² < S ≤ 10 000 m²	S > 10 000 m²	S ≤ 1 000 m²	1 000 m² < S ≤ 10 000 m²	S > 10 000 m²
Opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme (Z.A.C. et lotissement - Cf. annexe 2)	Périmètre total de la Z.A.C. ou du lotissement			Deux conditions (la plus contraignante sera retenue) : B. Le ruissellement généré par la partie de terrain aménagée ou nouvellement aménagée doit être intercepté pour une pluie de 70 mm en 12 heures (pluie de fréquence de retour de l'ordre de 100 ans).		
Infrastructures	Voie et accessoires de la section d'infrastructure concernée			A2. Le ruissellement généré par les nouvelles imperméabilisations ⁽¹⁾ doit être intercepté pour une pluie de 50 mm en 12 heures (pluie de fréquence de retour de l'ordre de 30 ans).		
Espaces publics	Flot de propriété appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision			C. Le ruissellement généré par le terrain doit être intercepté pour une pluie de 50 mm en 12 heures (pluie de fréquence de retour de l'ordre de 20 ans).		
Demande de permis de construire déposée par un non particulier (Cf. annexe 2)	Pas d'obligation particulière de maîtrise du ruissellement (simple incitation)			Pas d'obligation particulière de maîtrise du ruissellement (simple incitation)		
Demande de permis de construire déposée par un particulier (Cf. annexe 2)	Pas d'obligation particulière de maîtrise du ruissellement (simple incitation)			Pas d'obligation particulière de maîtrise du ruissellement (simple incitation)		

SURFACES A PRENDRE EN COMPTE
 (1) Nouvelles imperméabilisations : Nouvelles surfaces bâties ou imperméabilisées (bâtiments, routes, trottoirs, ...)
 (2) Partie de terrain aménagée ou nouvellement aménagée : Surfaces bâties ou imperméabilisées (bâtiments, trottoirs, allées, ...) et surfaces non bâties (espaces verts, ...) liées aux précédentes.

CALCUL DU VOLUME MINIMUM A INTERCEPTER (V) EN M³ = VOLUME ENTRANT - VOLUME SORTANT
 A1. A2 : V (en m³) = Hauteur de pluie de référence (en m) * Surface active des nouvelles imperméabilisations (en m²) - 0,00432 * Surface active des nouvelles imperméabilisations (en m²)
 B : V (en m³) = Hauteur de pluie de référence (en m) * Surface active de la partie de terrain aménagée ou nouvellement aménagée (en m²) - 0,00432 * Surface active de la partie de terrain aménagée ou nouvellement aménagée (en m²)
 C : V (en m³) = Hauteur de pluie de référence (en m) * Surface active du terrain (en m²) - 0,00432 * Surface active du terrain (en m²)

Surface active = surface totalement ruisselante d'un terrain, calculée en affectant un coefficient de ruissellement compris entre 0 et 1 à chaque catégorie de surface (bit, trottoirs, ...)

Figure 38. SAGE de la Mauldre, pp. 32-33

Le SAGE de la Mauldre préconise de prendre en compte l'averse vingtennale avec une pluie de 56 mm en 12 heures. Cependant, suite à un échange avec la DRIEE, l'averse trentennale sera préférée. La pluie étudiée demeure une pluie de 56 mm mais en 8 heures et non 12 heures. La durée de la pluie a été déterminé grâce à la courbe ci-dessous tracée grâce à la formule de Montana.

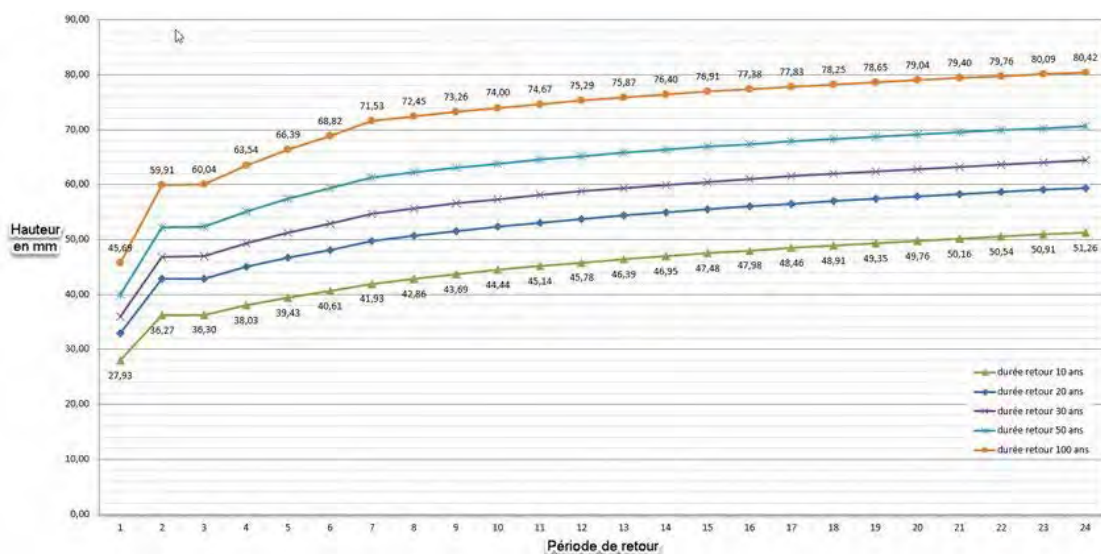


Figure 39. Détermination de l'averse retenue pour le dimensionnement des bassins en suivant la loi de Montana, d'après statistiques 1982-2016 de la station Météo de Roissy

L'averse de référence est l'averse trentennale de 560 m³/ha pour une durée de 8 heures.



Période de retour	Durée de l'évènement					
	6 min < t < 2h		2h < t < 6h		6h < t < 24h	
	a	b	a	b	a	b
5 ans	294	0.623	765	0.835	695	0.818
10 ans	358	0.624	938	0.838	840	0.837
20 ans	413	0.618	1053	0.835	1242	0.855
30 ans	451	0.618	1153	0.828	1479	0.868
50 ans	493	0.614	1219	0.818	1823	0.884
100 ans	553	0.608	1295	0.803	2418	0.905

définition METEO France

Les coefficients peuvent être calculés dans la formule dite de Montana : $h(t) = a \times t^{1-b}$ dans laquelle $h(t)$ représente la hauteur de précipitations en millimètres correspondant à la durée de cumul t exprimée en minutes et comprise dans l'intervalle de variation des 2 pas de temps sélectionnés. Ou ils sont évalués à travers les intensités : $i(t) = a' \times t^{-b'}$ dans laquelle $i(t)$ est l'intensité exprimée en millimètres par heure (mm/h) pour un pas de temps t exprimé en minutes avec $a' = 60 \times a$ et $b' = b$.

Figure 40. Coefficients de Montana en fonction de la période de retour et la durée de l'évènement

Les calculs de volumes d'eaux et donc de dimensionnement des réseaux sont faits à partir d'une averse trentennale de durée 8 heures soit 56mm. En supposant une répartition homogène des précipitations sur la plateforme, on a un 1 mm de pluie qui représente 1 L/m². Pour une pluie de 56 mm, le volume correspondant est de 560 m³ par ha imperméabilisé.

Eau potable

Le site est raccordé au réseau d'eau potable de la ville pour l'alimentation des sanitaires (vestiaires, réfectoires) ainsi que pour l'aire de lavage des véhicules.

La consommation annuelle d'eau potable est estimée à environ 1400m³ pour les trois dernières années selon la répartition suivante :

- 400 m³ : sanitaires (50 personnes) ;
- 1000 m³ : aire de lavage des poids lourds et préparation pour contrôle technique annuel.

Pour la consommation future, le personnel va augmenter à 70 personnes (10 personnes en 2 postes sur le centre de tri) soit une augmentation des besoins à 750 m³.

Le parc matériel sera augmenté du fait de l'augmentation des tonnages déchets à 40 000 tonnes/an, ce qui correspond à 44 poids lourds déchets soit +18 poids lourds supplémentaires. Nous estimons le nouveau besoin en eau de lavage actualisé à 1200 m³.

Au total le besoin d'eau potable suite à l'augmentation du personnel et du tonnage des déchets transportés serait de 1760 m³, arrondi à 1800 m³.

Cependant, les eaux de toitures seront récupérées dans des citernes alimentées directement par les descentes verticales sous gouttières. Une partie de ces eaux alimenteront des citernes pour les RIA et 2 citernes de 30 m³ et 1 de 50 m³ seront remplies par les eaux de toiture pour la station de lavage. Au total il y aura 110m³ sur le site. Ces citernes seront toujours remplies d'eau. En cas de sécheresse ou utilisation trop importante, un appoint en eau sera fait depuis les conduites eau potable extérieures, comme actuellement. Le besoin de lavage est estimé à 1200m³/an soit 5 m³/jour en moyenne. La capacité des réserves sur site est donc égale à 110m³/5=22 jours soit 1 mois d'utilisation. L'économie attendue sur l'eau potable utilisée en lavage est estimée à 1200m³/an.

SANET utilise actuellement de l'eau potable sur ses chantiers de curage et réhabilitation de réseaux d'assainissement. En période de pluie, les citernes seront également utilisées pour cet usage. En 1^{ère} approche nous estimons que 1000m³/an seront utilisés pour les chantiers SANET. Au total, BUTIN-SEDIC prévoit une économie de 2200m³/an, soit 9m³/jour sur 250 jours ouvrés. La capacité sur site sera alors égale à 110m³/9=12 jours ouvrés.

Finalement, la consommation d'eau potable, avec le fonctionnement des citernes, serait limité aux sanitaires donc 750m³.



	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Positif : - Négatif : consommation liée au personnel sur site (400 m ³ /an) et station de lavage (1000 m ³ /an)	Positif : utilisation des eaux de toitures pour la station de lavage après récupération et stockage dans des citernes Négatif : consommation liée au personnel sur site (560 m ³ /an)
Effets directs / indirects.	Direct – oui, lié au personnel sur site (50 personnes) Indirects - non	Direct – oui, lié au personnel sur site (70 prévues) Indirects – augmentation des eaux usées
Effets temporaires / permanents.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation	Long terme - sur la durée de l'exploitation

Eaux usées

L'eau consommée pour les sanitaires et pour le nettoyage des camions sera récupérée par le réseau eaux usées. Une convention de raccordement est en cours avec la ZA.

La production annuelle d'eaux usées du site est estimée à **400m³ par an** actuellement et **750m³/an pour le projet**.

Tableau 1. Charge polluante évacuée dans le réseau d'eaux usées, projet augmentation de 20 personnes sur le site (chaîne de tri)

	unité	personnes	DBO5	DCO	MEST	NTK	Pt
concentration cf décret 10 déc 1991	mg/litre	1	350,00	750,00	450,00	60,00	20,00
impact du site / JOUR	kg/jour	2	0,49	1,05	0,63	0,08	0,03
impact du site / AN	kg/an	2	122,50	262,50	157,50	21,00	7,00
		encadrement production					
méthode : rentrer les nombres de personnes		2	18				
		m3/jour/personne					
méthode : rentrer le débit par personne		0,016	0,076	cf décret 3 juin 1994			
		jours par an					
méthode : rentrer le nb de jours par an		250					
volume annuel		8	342	350			

Ces eaux usées sont récupérées par le réseau d'eaux usées de la ville.

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Positif : - Négatif : apport d'eaux usées dans le réseau : 400 m ³ /an,	Positif : - Négatif : apport d'eaux usées dans le réseau d'eaux usées : 750 m ³ /an,
Effets directs / indirects.	Direct – oui, lié au personnel sur site (50 personnes dont 2 administratifs) Indirects - non	Direct – oui, lié au personnel sur site (70 personnes dont 2 administratifs) Indirects - non
Effets temporaires / permanents.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.	Temporaire –non Permanent - sur la durée de l'exploitation.
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation	Long terme - sur la durée de l'exploitation

Eaux à usage industrielle

Les eaux de toitures récupérées dans les citernes pourront être utilisées pour les chantiers de curage et de réhabilitation des réseaux d'assainissement de SANET.



Eaux de ruissellement extérieures au site

Les eaux superficielles extérieures ne pénètrent pas dans l'enceinte du site par ruissellement, car la plateforme est entourée de fossés et d'un merlon paysagé.

Eaux pluviales

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les eaux de toitures sont récupérées dans des citernes afin de pouvoir alimenter les sanitaires, les camions SANET, la station de lavage et nettoyer la plateforme. Les eaux pluviales ruissellent sur la surface imperméable jusqu'au point bas unique situé à l'angle sud-est du site. Elles passent par un premier bassin de tamponnage dit « eaux sales ». Une pompe fait remonter les eaux sales pour les faire passer vers un séparateur hydrocarbures. Une fois les eaux traitées elles sont reversées vers un second bassin de tamponnage de phyto-épuration. Une pompe de surverse accompagnée d'un limiteur de débit permet de rejeter les eaux traitées dans le ru de la Gobette avec un débit de 3.6l/ha. Le premier bassin étanche est de 635 m³ au fil d'eau entrant et composé d'une membrane, le second bassin de tamponnage est végétalisé de capacité 1100 m³ au niveau de la dalle. L'averse de référence qui dimensionne les ouvrages de tamponnage est 560 m³/ha. Le volume à tamponner en cas de plateforme vide est de 1712 m³ minimum. En cas d'exploitation courante, on considère arbitrairement une absorption de 30% des stocks et donc un volume à tamponner de

Au total, la capacité de tamponnage est de 1735 m³ soit supérieure au volume collecté en cas d'une averse trentennale. De plus, les volumes donnés sont les volumes de tamponnage minimum, la capacité de tamponnage des bassins peut donc être nettement augmentée en cas de niveau d'eau à hauteur de la dalle.

DIMENSIONNEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES

Bassin n°1

Étanche membrane PEHD, tamponnage volume utile 635 m³ minimum (fil d'eau entrant) et 1780 m³ maximum au niveau de la dalle

Contient la capacité de rétention des eaux d'extinctions d'un incendie du centre de tri

Talus = 3/2

Surface du bassin étanche de tamponnage = 880.11 m²

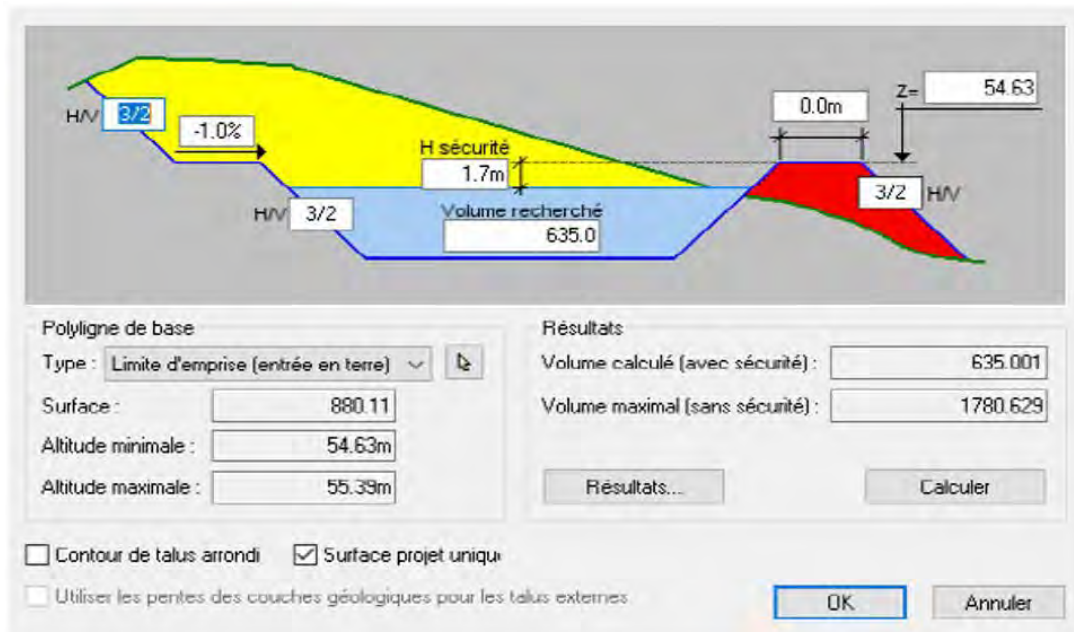


Figure 41. Dimensionnement du bassin n°1

Entre le bassin de tamponnage de 635 m³ et le bassin de phyto-épuration, une pompe de relevage de 30l/s amène les eaux vers un séparateur hydrocarbures.



Bassin n°2

Végétalisé (phyto-épuration), tamponnage volume utile 1100 m³ et 1244 m³ maximum au niveau de la dalle. Plantations choisies pour phytoremédiation

Le bassin de tamponnage était initialement dédié à l'infiltration, avec surverse vers le ru de la Gobette adjacent. Essai d'infiltration de type porchet : perméabilité de 1×10^{-9} m/s et donc impossible d'infiltrer. Talus = 3/2, Profondeur = 3 m.

Surface du bassin étanche de tamponnage = 791.17 m²

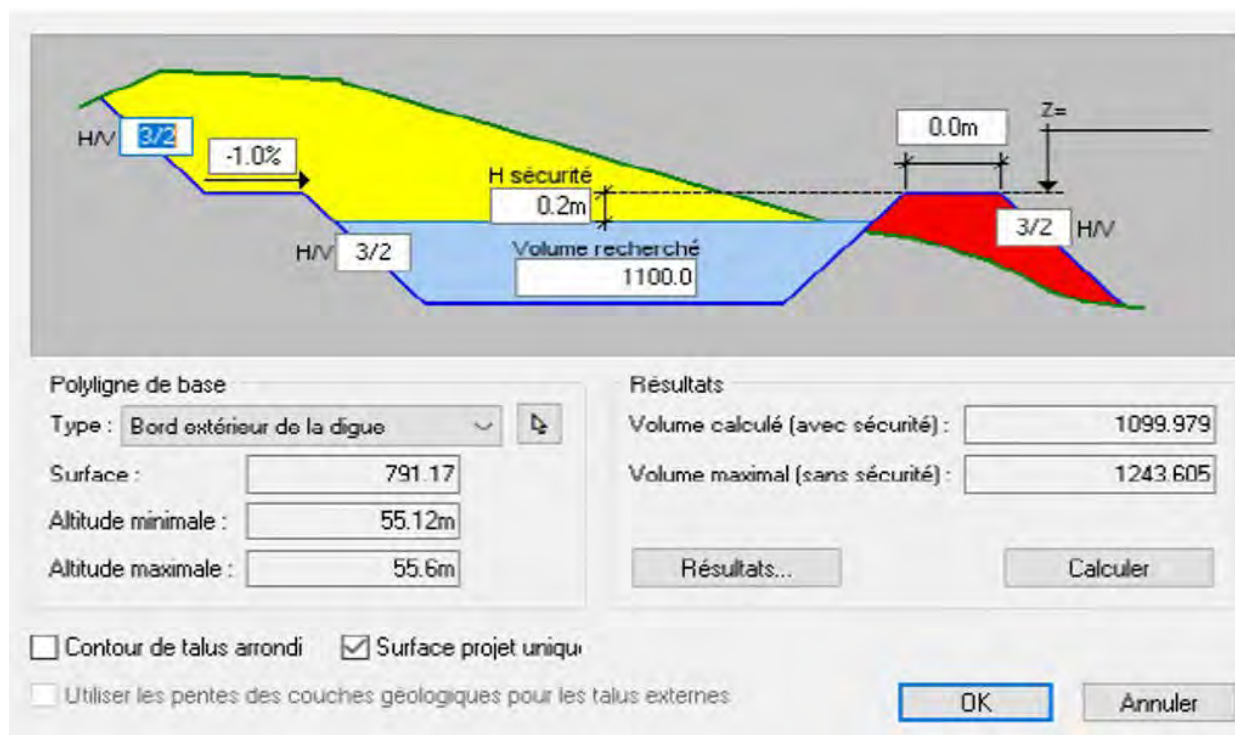


Figure 42. Dimensionnement bassin n°2

En sortie du bassin de phyto-épuration, une pompe de relevage de 1 l/s/ha soit 3.6 l/s déverse les eaux traitées vers le ru de la Gobette qui est adjacent. Cette pompe fera office de vanne de barrage en cas de nécessité de contenir les eaux sur le site. La fermeture de la vanne se fera à l'aide d'un bouton poussoir.

Au total : **capacité de rétention de 1735 m³** en cas d'averse.

Tableau 2. Volume des eaux pluviales collectées en cas d'averse trentennale

BASSIN VERSANT	Zonage.	SURFACE de ruissellement.	VOLUME. Plateforme vide de stocks	VOLUME Plateforme en exploitation
1	Surface étanche actuelle	23 090m ² hors espaces verts	560m ³ /ha x 1 x 2.31 ha = 1294 m ³	1294 m ³ x 30% =388 m ³
2	Surface à imperméabiliser	5740 m ² hors espaces verts 1735 m ² bassins	560m ³ /ha x 1 x 0.574 ha = 321 m ³ 560m ³ /ha x 0.3 x 0.1735 ha = 97 m ³	321 m ³ 97 m ³
TOTAL à tamponner sur le site			Plateforme vide 1712 m ³	Exploitation courante 806m ³ arrondi à 800 m ³

Le site BUTIN-SEDIC possède une capacité de rétention suffisante en cas d'averse trentennale ou d'incendie.



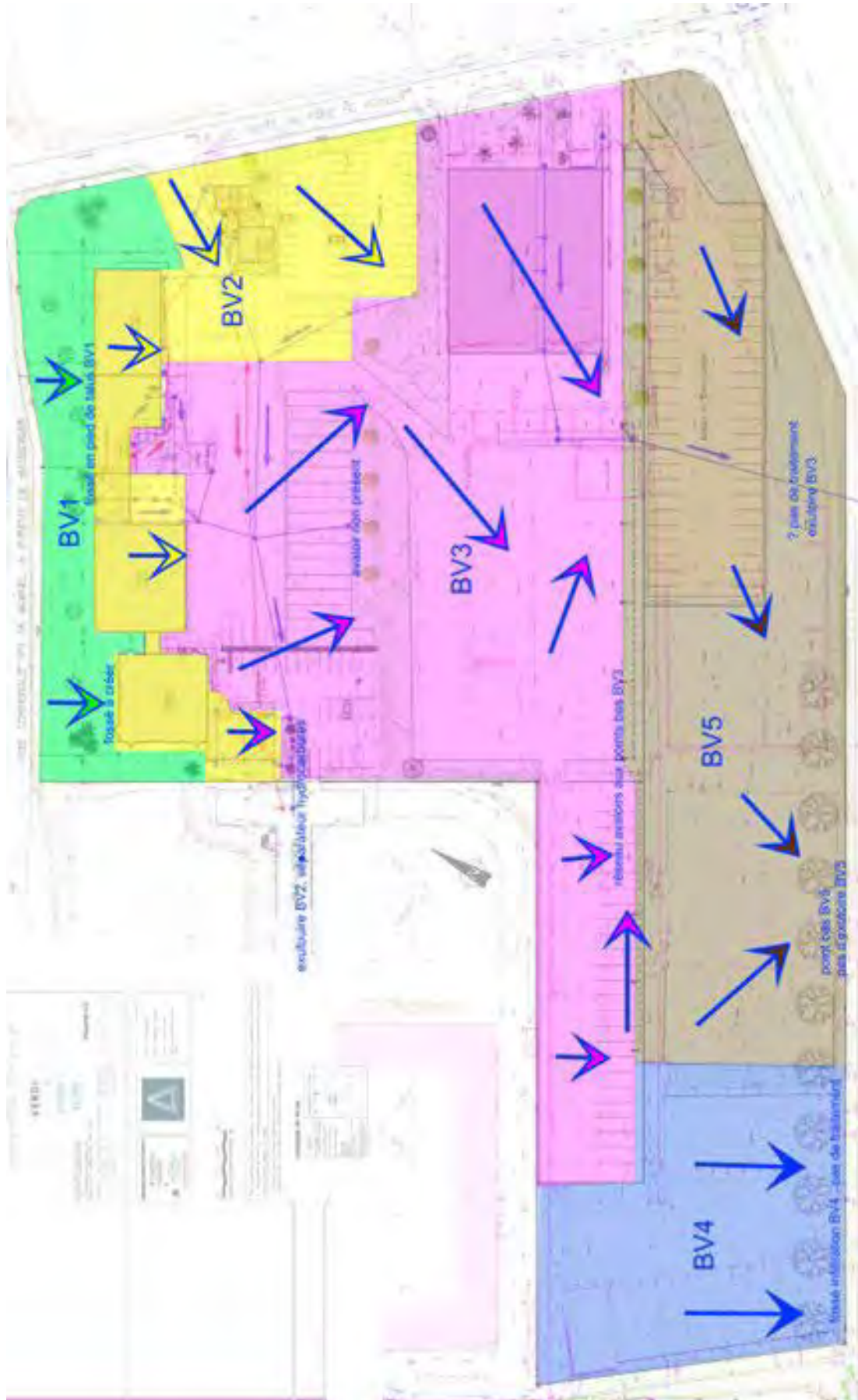


Figure 43. Partition des bassins versants sur le site BUTIN.





Figure 44. Plan d'ensemble avec les réseaux, version n°10

La gestion des eaux pluviales sur le site est mise en place afin de tamponner et traiter les eaux sur la totalité du terrain BUTIN.

Surface bassins versants	3.6ha soit actif 2.9ha (dont toitures 0.4ha, voiries 2.5ha)
Averse de référence	560m ³ /hectare, pluie trentennale durée 8 heures
Volume à tamponner	1624m ³ dont toitures 224m ³ , voiries 1400m ³
Bassin tamponnage eaux sales	635m ³ avec pompes de relevage 15l/s ou 54m ³ /H vers séparateur hydrocarbures puis bassin eaux propres
Bassin tamponnage eaux propres	1100m ³ avec pompe de relevage 1l/s/ha soit 3.35 l/s soit 13m ³ /H vers le ru de la Gobette adjacent
Valorisation eaux toitures	1 réserve incendie 20m ³ /bâtiment 1 citerne/bâtiment pour les chantiers de lavage BUTIN SEDIC
Exutoire final des eaux pluviales	ru de la Gobette



11.4 .Mesures

Eau potable

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Besoin d'eau potable pour les sanitaires, les locaux sociaux, les douches, pour la station de lavage, le lavage de la plateforme et le remplissage des camions SANET	Les eaux de toitures (non potables) sont redirigées vers des citernes de 20/30/50 m ³ . Les besoins en eau potable seront réduits aux lavabos et douches si eau de pluie n'est pas filtrée
Mesures de réduction.	Information du personnel pour vigilance à la consommation.	Les eaux de toitures sont récupérées dans des citernes et sont utilisées pour le nettoyage de la plateforme, pour l'aire de lavage, les sanitaires et le remplissage éventuel des camions SANET.
Mesures compensatoires.	Sans objet	Sans objet
Effets attendus des mesures.	Consommation maîtrisée limitée au personnel sur site (50 personnes)	Consommation maîtrisée limitée au personnel sur site (70 personnes).
Suivi des mesures	Sans objet	Sans objet

Eaux usées

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Pas de production d'eaux usées autre que les sanitaires et les douches. Raccordement au réseau d'eaux usées de la ZA. Pas de process produisant des eaux usées	Augmentation du personnel sur le site donc augmentation du volume d'eaux usées pour les sanitaires
Mesures de réduction.	Information du personnel pour vigilance à la consommation	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	Sans objet
Effets attendus des mesures.	Consommation maîtrisée limitée au personnel sur site (50 personnes)	Consommation maîtrisée limitée au personnel sur site (70 personnes)
Suivi des mesures	Sans objet	Sans objet

Eaux pluviales

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.		Tamponnage des eaux de voiries dans bassin étanche puis pompage et séparateur hydrocarbure puis passage dans un bassin de phyto-épuration et rejet dans le milieu naturel au sud-est du site avec régulateur de débit. et infiltration dans le fossé longeant la limite Sud du site. Au total capacité de tamponnage égale à 1735 m ³ minimum. A comparer avec l'averse de référence qui produit 560 m ³ /ha soit 1663 m ³ .
Mesures de réduction.	Traitement par séparateur hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel via des fossés drainants au sud du site	Séparateur hydrocarbures en amont du bassin de phyto-épuration. Traitement par débouage et déshuilage et phyto-épuration avant rejet dans le milieu naturel. Curage du séparateur autant que nécessaire pour garantir son efficacité
Mesures compensatoires.		-
Effets attendus des mesures.		Rejet au milieu naturel sans pollution Régulation des eaux pluviales qui restent sur la parcelle, malgré l'imperméabilisation. In fine l'impact est nul car les eaux rejetées au milieu sont traitées et sont rejetées avec un débit fixé.
Suivi des mesures		Analyse des rejets avant rejet dans le fossé, Fréquence annuelle Paramètres et seuils limites à définir par l'inspection des ICPE

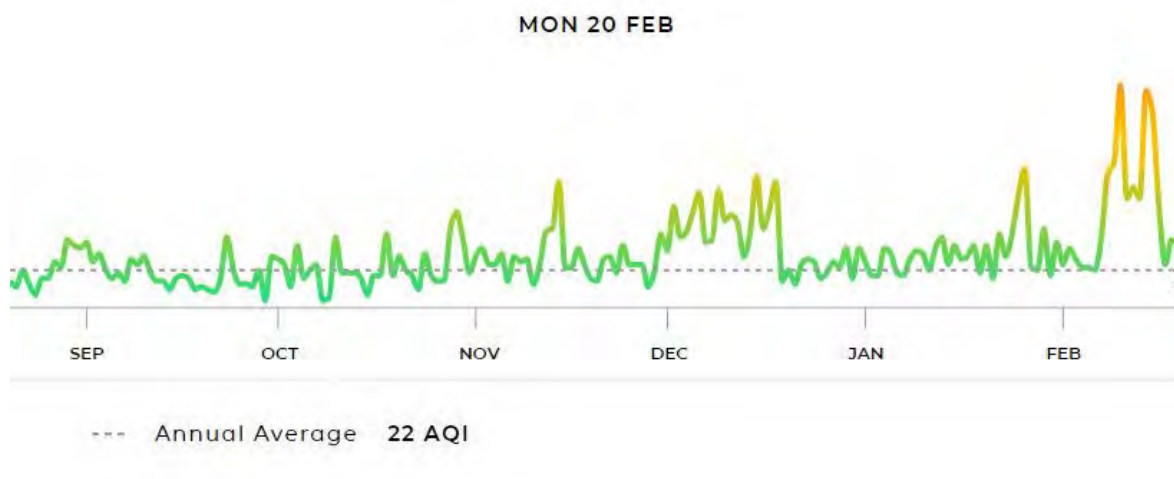


12. Milieu air

12.1. Etat actuel qualité de l'air

□ Source : site PlumeLabs par Accuweather

□ Source : Rapport environnemental SRADET Hauts-De-France, adopté le 30 juin 2020



Days per year at this level

Figure 45. Histogramme de la qualité de l'air de la ville de Bornel

L'AQI est l'indice de la qualité de l'air. Est considéré comme bon et non néfaste pour la santé un AQI inférieur à 50.

MAIN POLLUTANTS							
AQI				$\mu\text{g}/\text{m}^3$			
27	16	4	18	13	16	8	46
PM2.5	PM10	NO2	O3	PM2.5	PM10	NO2	O3

Figure 46. Concentration des polluants principaux sur la commune de Bornel

La commune de Bornel possède un indice de qualité de l'air bon, de 22 entre septembre 2022 et février 2023. Le principal contaminant de la commune de Bornel est le PM2.5 soit les particules fines les plus dangereuses pour une concentration de $27 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Depuis le 01 janvier 2021 :

- Surveillance des particules : PM10, PM2.5, NOx, O₃, SO₂.
- Zones d'observations ne sont plus seulement les agglomérations mais toute la France
- Les seuils ne sont plus réglementés par la France mais par l'Union Européenne

Le Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) résulte de la directive européenne 2016/2284 du 14 décembre 2016. Il donne les objectifs de réduction des émissions de cinq polluants en France. L'année de référence pour la réduction de ces polluants est 2005. A partir de la reconstitution de l'année 2005, les tonnages visés sont calculés pour chaque polluant.



Le graphique ci-dessous montre le cumul annuel des émissions de polluants réglementés :

- Les colonnes pleines sont les inventaires d'émissions faits par Atmo Hauts-de-France ;
- La colonne en transparence (première à gauche) reprend l'année d'inventaire 2005 recalculée ;
- Les colonnes hachurées présentent la projection des valeurs limites des émissions pour répondre aux exigences du PREPA de 2008 à 2030.

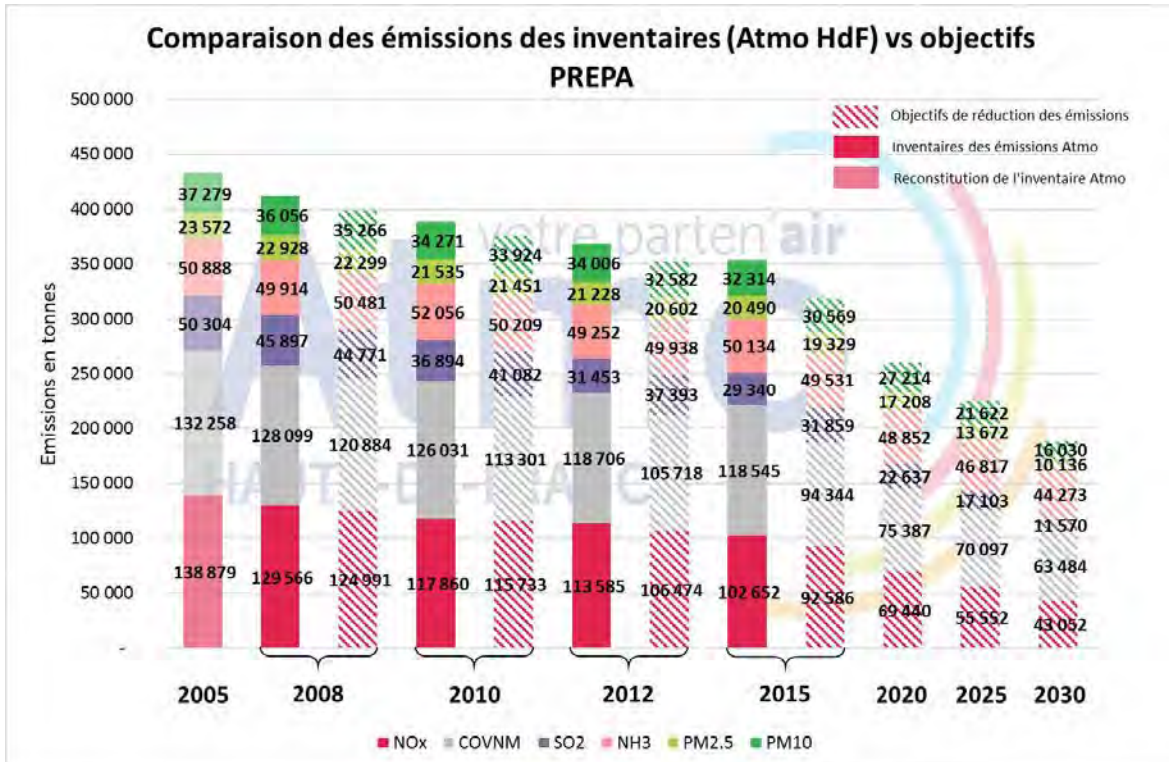


Figure 47. Comparaison des inventaires de polluants atmosphériques avec les objectifs PREPA, SRADDET p.78

De 2008 à 2015, la somme des émissions des 6 polluants (le PM10 a été rajouté) dépasse les objectifs du PREPA. Cependant, pour le dioxyde de soufre (SO₂) la baisse amorcée en région est plus importante que l'objectif donné dans le PREPA. Il s'agit d'une exception puisque les autres polluants n'atteignent pas les objectifs de réduction du PREPA.

Il est tout de même constaté une tendance à la baisse des émissions des polluants améliorant ainsi la qualité de l'air. Ces efforts doivent être poursuivis afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan.

12.2 .Effets

Compte tenu de la nature des produits sur le site, le risque d'envols lors des opérations de manutention, déchargement, ou chargement est très limité. Les opérations de chargement/déchargement/manutention peuvent occasionner des émissions de poussière par temps sec. L'exploitation est maintenue en état de propreté par balayage quotidien. Tous les véhicules, qui circulent dans l'enceinte du site, et en particulier les camions, seront conformes aux réglementations en vigueur. Pour calculer les impacts générés par les gaz d'échappement des véhicules, nous nous référons aux critères d'émissions proposés par Airparif. Le tableau ci-dessous correspond aux émissions maximums, ajoutant l'ensemble des activités lorsque le site sera en enregistrement.

Le parc matériel sera augmenté du fait de l'augmentation des tonnages déchets à 40 000tonnes/an, ce qui correspond à 44 poids lourds déchets soit +18 poids lourds supplémentaires. Le nombre de véhicules légers demeure à 10.



Tableau 3. Emissions liées à la circulation routière du site

AIRPARIF	unité	km	nombre	CO2 1PL = 4 VL	SO2	NOx 1PL = 10 VL	CO	COVNM	PM10 1PL = 3 VL
parcours d'1km d'un PL 25 tonnes *	g/km	1	1	900,00	0,30	8,50	2,10	0,50	0,30
parcours 1 km d'un VL *	g/km	1	1	225,00	0,10	0,85	3,50	0,25	0,10
extrapolation AIRPARIF									
parcours 2 km d'un PL	kg	2	1	1,80	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
parcours 2 km d'un VL	kg	2	1	0,45	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
impact PL du site / JOUR	kg/jour	2	30	54,00	0,02	0,51	0,13	0,03	0,02
impact VL du site / JOUR	kg/jour	2	40	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
impact PL du site / AN *	kg/an	2	44	14 040,00	4,68	132,60	32,76	7,80	4,68
impact VL du site / AN *	kg/an	2	10	4 680,00	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PAR AN	kg/an			18 720,00	5,62	132,60	32,76	7,80	4,68
	tonne/an			18,72	0,01	0,13	0,03	0,01	0,00

*nota 1 ** : nous indiquons les valeurs approximatives sur les graphes
 Pour les **oxydes d'azote (NOx)** : les émissions moyennes d'un poids lourd sont équivalentes à celles de 10 véhicules particuliers et de 5 véhicules utilitaires légers
 Pour le **monoxyde de carbone (CO)** et les **hydrocarbures (COVNM, composés organiques volatils)** : un deux-roues motorisé « moyen » émet près de 7 fois plus d'hydrocarbures par kilomètre parcouru qu'un véhicule personnel à essence
 Pour les **particules fines (PM10)** : les émissions moyennes d'un poids lourd sont similaires aux émissions de 3 véhicules particuliers diesel
 Pour les émissions de **dioxyde de carbone (CO2, gaz à effet de serre)** : les émissions moyennes d'un poids lourd peuvent être comparées à celles de 4 véhicules particuliers

nota 2 : pour simplifier VL = voiture particulière

nota 3 : 1 an = 52 semaines X 5 jours = 260 jours

		nombre/jour
méthode : rentrer les nombres de véhicules dans les deux cellules en jaune . Les calculs se font automatiquement.	PL	44
1 véhicule fait 2 passages	VL	10

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – poussières liées aux manutentions Gaz issus de la circulation des poids lourds Positif - non	Augmentation de l'activité et du trafic donc augmentation des poussières liées aux manutentions et des gaz issus de la circulation des poids lourds
Effets directs / indirects.	Direct – oui Indirects - non	inchangés
Effets temporaires / permanents.	Temporaire – non Permanent - durée de l'exploitation.	Temporaire – non Permanent - durée de l'exploitation.
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.

12.3. Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Position du site dans une zone d'activité proche des routes à grande circulation (D1001 et A16). Circulation facile donc limitation des gaz d'échappement des poids lourds.	Inchangé
Mesures de réduction.	Liées à la réduction du trafic routier Rechargement possible des poids lourds entrants. Pas pris en compte dans les calculs (1PL=2 passages) PL de grande capacité autant que possible. Voir les charges utiles ci-dessus.	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	
Effets attendus des mesures.	Réduction des passages > réduction des gaz	Inchangé et bâchage des camions pour limiter les envois de poussières.
Suivi des mesures		Inchangé



13. Bruits

13.1 .Etat actuel

Généralités sur l'acoustique

Le bruit est une succession de petites variations rapides de pression de l'air, autour de la pression atmosphérique, se propageant à une vitesse constante

C'est le niveau d'intensité acoustique L qui est mesuré sur un sonomètre. Le signal issu d'un sonomètre restitue fidèlement les variations de pressions captées par le micro. Or, l'oreille humaine atténue fortement les fréquences graves et les fréquences aiguës. Pour corriger cet effet, on applique un filtre de pondération qui reproduit la sensibilité de l'oreille. On utilise le plus souvent la pondération (A) ; les résultats s'expriment alors de dB (A).

Les niveaux L ne peut s'additionner simplement. Si, par exemple, on ajoute deux bruits égaux, le niveau va croître de trois décibels par rapport à celui d'un seul bruit, et ceci quel que soit le niveau des bruits originels. A l'audition, cette différence sera à peine perceptible, car une variation de 10 dB (A) est nécessaire pour avoir l'impression que le bruit est deux fois plus fort. Ainsi, un bruit se rajoutant à un bruit plus fort ne produit pas d'élévation du niveau acoustique, mais se trouve « masqué » par le bruit d'origine. Une augmentation du niveau sonore de 3 dB est à peine sensible.

> Formule de référence : $L = 10 \log (I / I_0)$ Où : I est le niveau de pression du bruit, I_0 un niveau de référence de la plus petite intensité audible, ($L = 0$ dB quand $I = I_0$)

Tableau 4. Référence : Échelle du bruit

Pression acoustique (Pa)	Niveau de pression sonore dB (A)	Sensations sonores	Exemples
2.10 ⁻⁵	0	inaudible	chambre sourde (bruits extérieurs)
2.10 ⁻⁵	0	seuil d'audibilité	test d'audiométrie
6,3.10 ⁻⁵	10	très calme	studio enregistrement
2.10 ⁻⁴	20	très calme	grottes, champs de neige (non perturbés)
6,3.10 ⁻⁴	30	calme	chambre à coucher (préconisé)
2.10 ⁻³	40	calme	bureau calme
6,3.10 ⁻³	50	modéré	bureau
2.10 ⁻³	60	gênant pour un intellectuel	parole normale à un mètre
6,3.10 ⁻²	70	assez fort	rue passagère, atelier de confection
2.10 ⁻¹	80	fort	hall de gare, atelier de presses insonorisé
6,3.10 ⁻¹	90	seuil lésionnel et 8h/j	atelier de mécanique, tissage avec métiers modernes
2	100	très intense	ateliers de presse, verrerie
6,3	110	parole criée inaudible	
20	120	assourdissement	réacteur d'avion, banc d'essai moteur
63	130	seuil de la douleur	
200	140	douloureux	
630	150	douloureux	

Règlementation

Il est fait référence en matière de bruit à l'arrêté ministériel du 23 Janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement. L'article 3 de cet arrêté précise les points suivants :

« L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance. »

« Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs-limites admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celles-ci sont réglementées. »



Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée, * (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dBA et inférieur ou égal à 45 dBA	6 dBA	4 dBA
Supérieur à 45 dBA	5 dBA	3 dBA

Nota * : On appelle zones à émergence réglementée :

· l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse),

· les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation,

· l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

« Les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement ne peuvent excéder 70 dBA en période jour et 60 dBA en période nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite. »

Actuellement, les activités de tri et de transit de déchets non dangereux (ordures ménagères issus de collectes sélectives en 2716, papier, bois, plastique, carton en 2714) et de stockage de déchets apportés par des particuliers en 2710 sont déclarées au titre des ICPE ou en cours de déclaration.

Un merlon paysager entoure les zones d'activité masquant l'activité et atténuant le bruit. De plus, l'activité en 2716 se fait dans un bâtiment fermé. Après la phase intermédiaire de tri et stockage sur la plateforme, le tri se fera dans un bâtiment au sud-ouest de la plateforme. Le stockage se fera dans des alvéoles extérieures comme actuellement.

Une étude bruits sera réalisée après la mise en fonctionnement de l'activité de dépollution des VHU

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif - Engins, poids lourds Positif - non	Négatif - engins et poids lourds, centre de tri de DND Positif - non
Effets directs / indirects.	Direct - manutention Indirects - camions sur routes	Direct - centre de tri Indirects - inchangé
Effets temporaires / permanents.	Temporaire - non Permanent - durée de l'exploitation	Inchangé
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.	Inchangé

13.2. Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Merlon paysager autour du site et bâtiment de transit ordures ménagères et de déchets issus de collectes sélectives	Inchangé Merlon paysager et nouveau bâtiment centre de tri au sud-ouest de la plateforme pour le tri de DND futur enregistrement 2714
Mesures de réduction.	Stocks cloisonnés par murs béton 3m de hauteur Entretien des engins	Stocks cloisonnés par alvéoles béton de hauteur 3.5m + Entretien des engins
Mesures compensatoires.	Sans objet	Sans objet
Effets attendus des mesures.	Maitrise des nuisances	Maitrise des nuisances
Suivi des mesures	SAV équipements et étude bruits régulière	SAV équipements et étude bruits régulière



14. Trafic routier

14.1 .Etat actuel

- Source : site web Géoportail
- Source : OpenData.Oise.fr



Figure 48. Routes d'accès au site

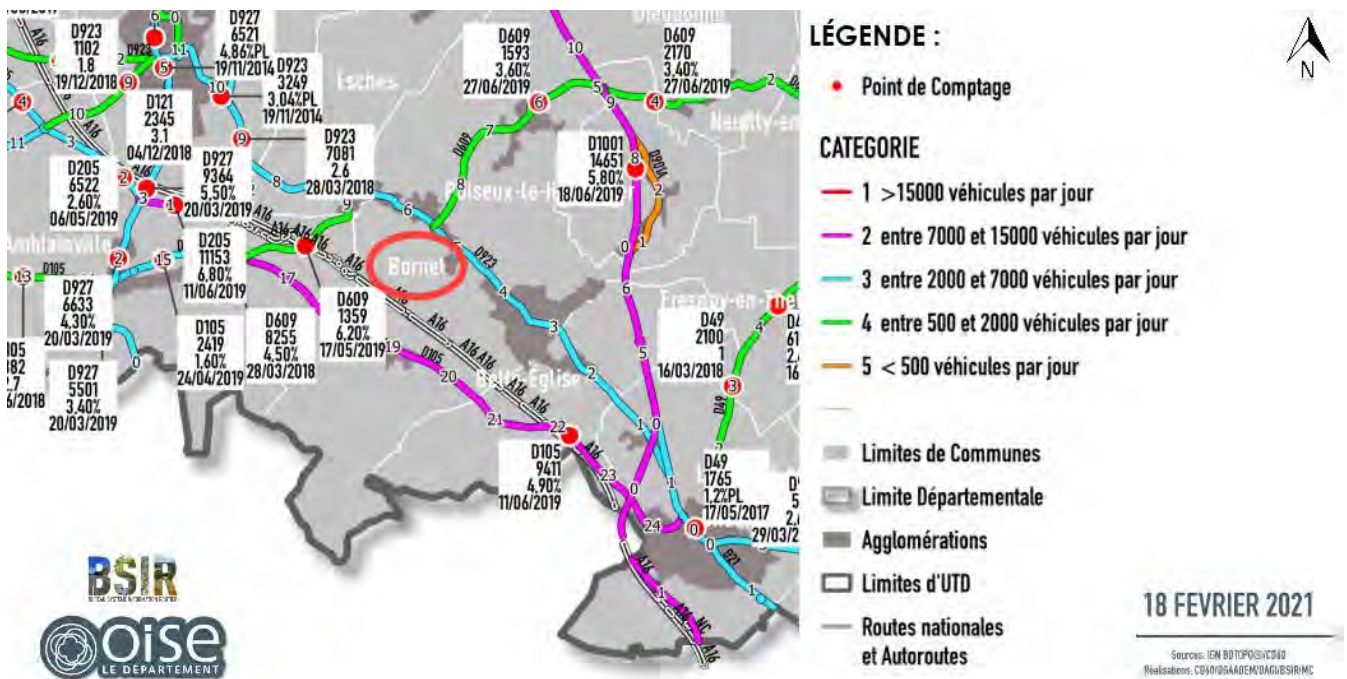


Figure 49. Carte des comptages du département de l'Oise 18/02/2021

Le site de Bornel est compris entre l'autoroute A16 dite « l'Européenne », la D923 et la D1001. Le trafic de véhicules est compris entre 2000 et 15000 véhicules par jour.



14.2. Impacts sur les routes d'accès au site

Les chiffres ci-dessous permettent d'estimer l'impact généré par les nouveaux transports de la future activité de tri, transit de déchets non dangereux et la déchetterie de déchets dangereux, sous le régime de l'enregistrement. Les points de mesures à proximité du site sont au nombre de trois selon la carte de comptage ci-dessus.

Point de mesure	Comptages Moyenne jour TMJO *	Impact de l'ensemble de l'activité de BUTIN-SEDIC
D609	1359 véhicules/jour dont 6.20% de PL Environ 84 PL 1275 VL	PAR JOUR pour l'activité enregistrement au plus 108 passages dont 44 poids lourds (PL) 10 voitures (VL)
D105	9411 véhicules dont 4.90 % de PL 461 PL 8950 VL	
D1001	14 651 véhicules dont 5.80% de PL 850 PL 13 801 VL	

NOTA : TMJO Trafic Moyen Jours Ouverts en véhicules/jour

Le site de BUTIN est en exploitation pour les activités de tri et stockage de déchets non dangereux. Les derniers comptages routiers intègrent donc l'activité actuelle. Par mesure de précaution, les données mesurées sont celles pour le futur dossier d'enregistrement en 2714 et 2710.

L'impact des poids lourds de l'activité de tri, transit de déchets non dangereux et apports volontaires de déchets dangereux par les particuliers est de l'ordre de 5.2% à 8% suivant la route choisie excepté pour la D609 qui a un impact de l'ordre de 50%. Cependant, cette départementale n'est pas la route directe pour se rendre dans la ZA. L'impact des voitures est quasi nul. Si on considère l'impact global sans dissocier VL et PL, on est à maximum 8% d'impact avec les hypothèses les plus pessimistes, en période de pointe et sans optimisation des rotations (2 passages par camion).

En conclusion, on peut dire que les impacts à venir sont acceptables compte tenu que les routes utilisées sont hors zones résidentielles.

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif - maximum 26PL et 10 VL par jour, soit 72 passages par jour A comparer au trafic sur la D609 = 1359 passages, la D105 = 9411 passages et la D1011 = 14651 passages donc impact global inférieur à 5.3% Positif - non	Négatif - maximum 44PL et 10 VL par jour, soit 108 passages par jour A comparer au trafic sur la D609 = 1359 passages, la D105 = 9411 passages et la D1011 = 14651 passages donc impact global inférieur à 8% Positif - non
Effets directs / indirects.	Direct - oui Indirects - non	Inchangé
Effets temporaires / permanents.	Temporaire - non Permanent - durée de l'exploitation.	Inchangé
Court / moyen / long terme.	Long terme - sur la durée de l'exploitation.	Inchangé

14.3. Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Position du site proche des route à moyenne circulation et dans ZA.	Inchangé
Mesures de réduction.	Rechargement possible des poids lourds entrants. Pas pris en compte dans les calculs (1PL=2 passages) PL de grande capacité autant que possible. Voir les charges utiles ci-dessus.	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	Sans objet
Effets attendus des mesures.	Réduction des passages	Inchangé
Suivi des mesures	Gestion des transports par BUTIN-SEDIC	Inchangé



15. Energie

15.1 .Etat actuel

Le terrain appartient déjà à la société BUTIN SEDIC. Il est en partie imperméabilisé (partie Nord des bureaux et parkings et une partie de la zone sud) et entouré d'un merlon paysager, d'un bâtiment anciennement déchetterie de la CC de Sablons et nouvellement bâtiment de transit OM.

15.2 .Projet

La partie sud du site, sera imperméabilisée, avec la création d'un bassin de tamponnage d'« eaux sales », d'un séparateur hydrocarbures, d'un bassin de phyto-épuration et l'installation d'une réserve incendie de 240m³. Un bâtiment sera installé pour le centre de tri de déchets non dangereux. Le site utilise l'électricité pour le travail sur la plateforme.

15.3 .Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif - utilisation d'électricité pour les machines et l'éclairage)	Négatif - utilisation d'électricité pour les machines et l'éclairage
Effets directs / indirects.		Positif - équipements aux normes et activités réalisés en journée
Effets temporaires / permanents.	Positif - équipements aux normes et activités réalisés en journée	Direct - Lié à l'activité Indirects -
Court / moyen / long terme.	Effets permanent et sur le long terme.	Temporaire - Permanent - pendant l'exploitation
		Long terme - pendant l'exploitation

15.4 .Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Terrain appartenant déjà à la société. En partie imperméabilisé et entouré d'un merlon paysager, de 1 bâtiment d'exploitation (rubrique 2716) et des bureaux au nord de la plateforme	Les engins sont électriques et entretenus régulièrement afin de limiter l'impact sur l'énergie
Mesures de réduction.		Pas de travail sur le site de nuit.
Mesures compensatoires.		Conception du bâtiment et gestion des appareils électriques limitant l'emploi d'énergie
Effets attendus des mesures.		Limiter l'utilisation d l'énergie.



16. Commodité au voisinage

16.1. Etat actuel

Bruit : le site est situé dans une zone d'activité, à proximité de champs agricoles et à côté d'une route départementale. De plus, l'activité de transit et stockage de déchets non dangereux existe déjà.

Vibrations : le site est situé à proximité de routes départementales. Pas d'industries lourdes mais un futur centre de tri au sud du site. Le centre de tri sera situé dans un bâtiment.

Emissions lumineuses : éclairage de la plateforme et des bâtiments.

Odeurs : pas d'odeurs car les déchets fermentescibles sont stockés dans le bâtiment fermé spécifique au transit des ordures ménagères. Il n'a pas de stockage de ces déchets sur le site, le sol du bâtiment est lessivé chaque soir et les eaux de lavage sont recueillies dans un regard borgne. Il n'y a pas de stockage nocturne des déchets fermentescibles hormis la possibilité d'un camion benne bâché.

Nuisibles rats insectes : terrains ouverts occupés et clôturés au Nord du site et au sud et sud-est du site par un merlon paysager. Un contrat contre les nuisibles de tout genre est signé avec une société agréée par l'exploitant de BUTIN.

16.2. Projet

Bruit : la demande de déclaration des rubriques 2714 et 2710 fait suite à une demande de cessation d'activité concernant les mêmes rubriques et des quantités similaires. Ainsi les bruits produits par ces activités ne seront pas plus conséquents que ceux produits par les activités actuelles. En revanche, pour la demande d'enregistrement, les bruits vont augmenter du fait du nouveau centre de tri de déchets non dangereux de papier, bois, plastiques, cartons. La chaîne de tri sera placée dans un bâtiment fermé.

16.3. Effets

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Négatif – bruits, poussières, trafic routier à proximité de la ville de Bornel et dans la zone d'activité. Il n'y a pas de vibrations. Positif – site entouré d'un merlon paysager, de champs (est, sud, nord) et d'activités (ouest du site).	Négatif – bruits, poussières, trafic routier à proximité de la ville de Bornel et dans la zone d'activité. Les habitations sont séparées du site par la zone d'activité. Intégration future du centre de tri dans un bâtiment au sud-ouest du site. Positif – site s'intégrant à l'exploitation déjà présente donc pas de changement.
Effets directs / indirects.	Direct – Lié à l'activité Indirects –	Direct – Lié à l'activité Indirects –
Effets temporaires / permanents.	Temporaire – Permanent - pendant l'exploitation	Temporaire – Permanent - pendant l'exploitation
Court / moyen / long terme.	Long terme – pendant l'exploitation	Long terme – pendant l'exploitation

16.4. Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Horaires de travail standards, absence de bruit en dehors des heures d'ouverture.	Intégration des nouvelles activités aux activités déjà existantes.
Mesures de réduction.	Nuisances sonores maîtrisées par entretien des engins. Contrat de surveillance des nuisibles par une société spécialisée	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	-
Effets attendus des mesures.	Contrôler les impacts sur le voisinage	-
Suivi des mesures	Contrôle des nuisances sonores par mesures régulières	Inchangé



17. Déchets générés par l'activité

17.1 .Effets actuels

Les déchets spécifiques à l'activité actuelle du site sont en faible quantité et constitués :

- des déchets assimilés aux ordures ménagères (balayures, déchets de bureaux)
 - des déchets provenant de l'entretien des équipements du site et constitués principalement de déchets métalliques
 - des déchets qui proviendront du curage des débourbeurs-déshuileurs
- Les produits de curage des débourbeurs-déshuileurs seront collectés puis traités par des sociétés agréées. Pour l'ensemble de l'activité prévue sur le site :

Déchets	Caractérisation	Enlèvement et Traitement
15.01.01 Déchets d'emballage, cartons	Benne 30-35 m ³	Centre de tri agréé>Tri valorisation
20.03.01 Ordures ménagères	Nettoyage, bureaux Poubelles 200 l	Collecte de déchets de la zone industrielle
13.05.02 Boues d'hydrocarbures	Voiries Séparateur nettoyé 2 fois / an	Récupérateur agréé SITREM >Incinération

17.2 .Effets prévus avec l'activité 2714.2 en enregistrement

D'après plan du 23/03/2023
BUTIN - SEDIC, Bornel centre de tri et transit de DD et DND
légende :

STOCKS							
Matériaux à évacuer	Longueur	Largeur	Surface	Hauteur	Volume	Densité	Tonnage stocké
Zone extérieure							
Alvéole bois A palettes non traitées	13	8	104	3	312	0,2	62
Alvéole bois B traités ou peints	9	5	45	3	135	0,2	27
Alvéole déchets verts	6	5	30	3	90	0,4	36
Alvéole déchets ultimes incinérables	13	5	65	3	195	0,5	98
Alvéole de ferrailles	8	10	80	3	240	0,3	72
Alvéole de fibrociment	7	5	35	3	105	1,6	168
Alvéole d'inertes	7	5	35	3	105	1,2	126
Alvéole de gravats mélangés	6	5	30	3	90	1,2	108
Alvéole de plastiques durs	11	5	55	3	165	0,05	8
Alvéole de plâtre	7	5	35	3	105	0,7	74
Alvéole de verre	4	5	20	3	60	0,76	46
Zone intérieure bâtiment centre de tri							
Bois (benne sous table de tri)	Benne de 30m3				30	0,2	6
Carton (benne sous table de tri)	Benne de 30m3				30	0,3	9
Alvéole carton à mettre en balle	16	11	176	3	528	0,3	158
Alvéole déchets ultimes enfouissables	10	7	70	3	210	0,3	63
Alvéole DIB à trier	13	13	169	3	507	0,2	101
Fer (benne sous table de tri)	Benne de 30m3				30	0,4	12
Plastiques (benne sous table de tri)	Benne de 30m3				30	0,05	2
Films plastiques (benne sous table de tri)	Benne de 30m3				30	0,01	0,3
Alvéole de refus	11	7	77	3	231	0,3	69
Balles de cartons	11,5	11	126,5	3	379,5	1	380
Zone stockage balles							
Balles de plastiques	11	7	77	3	231	0,25	58
Bâtiment transit OMRICS							
Déchets collecte sélective	10	9,5	95	3	288	0,5	144
Ordures ménagères résiduelles	12,5	12	150	3	450	0,5	225

Figure 50. Dimensionnement des stockages sur le site de BUTIN



RECAPITULATIF DU CLASSEMENT ICPE du site			
2713	110	m ²	D
2714	990	m ³	DC
2715	29	m ³	Non Classé
2716	751	m ³	DC
2517	50	m ²	Non Classé

Figure 51. Classement ICPE du site en enregistrement

	ACTUEL	PREVU
Effets négatifs / positifs.	Sans objet	Négatif - principalement des indésirables Positif - non
Effets directs / indirects.		Direct - lié au déchets reçus Indirects - non
Effets temporaires / permanents.		Temporaire - non Permanent - durée de l'exploitation
Court / moyen / long terme.		Long terme - sur la durée de l'exploitation.

17.3. Mesures

	ACTUEL	PREVU
Mesures d'évitement.	Sans objet	Tri et vérification visuelle des déchets entrants sur le site
Mesures de réduction.		Acceptation préalable et collecte par BUTIN des déchets entrants
Mesures compensatoires.		Sans objet
Effets attendus des mesures.		Réduction du volume global de déchets
Suivi des mesures		Gestion des prestations d'élimination, via des BSDI

Le passage en enregistrement permet l'augmentation des tonnages sans modifications des activités (pas de nouvelles rubriques). La gestion des déchets ne sera donc pas changée.

